



REPUBLICA DA GUINE-BISSAU

MINISTERIO DA SAUDE PUBLICA

INSTITUTO NACIONAL DE SAÚDE PÚBLICA

**PROGRAMME DE RENFORCEMENT DES SYSTEMES REGIONAUX DE SURVEILLANCE DE  
MALADIES**

**(Regional Disease Surveillance Systems Enhancement Project)**

**REDISSE<sub>2</sub> GUINEE BISSAU**

**CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET  
SOCIALE (CGES)**

## TABLE DES MATIERES

LISTE DES FIGURES .....	6
LISTE DES PHOTOS .....	6
LISTE DES TABLEAUX .....	6
ACRONYMES.....	7
ABSTRACT 8	
RÉSUMÉ EXÉCUTIF.....	11
I. INTRODUCTION.....	17
I.1 CONTEXTE.....	17
I.2 OBJECTIFS DU CGES.....	18
I.3 METHODOLOGIE .....	18
II. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PROJET .....	19
II.1 OBJECTIFS DU PROJET REDISSE .....	19
II.2 DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET REDISSE .....	19
2.2.1 Composante 1.....	19
2.2.2 Composante 2.....	20
2.2.3 Composante 3.....	21
2.2.4 Composante 4.....	21
III. DESCRIPTION DU CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GUINEE BISSAU.....	22
III.1 MILIEU BIOPHYSIQUE.....	22
3.1.1 Environnement physique.....	22
3.1.1.1 Climatologie.....	22
3.1.1.2 Géomorphologie .....	22
3.1.1.3 Réseau hydrographique .....	22
3.1.2 Environnement biologique .....	23
3.1.2.1 Biodiversité côtière.....	23
3.1.2.2 Les aires protégées.....	23
III.2 MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE.....	23
3.2.1 Le secteur de la santé .....	24
3.2.2 Le secteur de l'élevage .....	27

III.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES.....	28
IV. DESCRIPTION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE .....	29
IV.1 CADRE POLITIQUE.....	29
4.1.1 Secteur de la Santé .....	29
4.1.2 Secteur de l'Environnement .....	30
4.1.2.1 Le Plan National de Gestion Environnementale.....	30
IV.2 CADRE INSTITUTIONNEL .....	30
4.2.1 Cadre institutionnel et organisationnel du secteur de la santé.....	30
4.2.2 Cadre institutionnel de la gestion environnementale et sociale .....	31
4.2.2.1 Le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable (SEADD).....	31
4.2.2.2 La Direction Générale de l'environnement (DGE).....	31
4.2.2.3 Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) .....	31
4.2.3 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet .....	32
4.2.3.1 Commission intersectorielle du projet.....	32
4.2.3.2 L'Unité d'Exécution du Projet.....	32
4.2.3.3 Les autres acteurs locaux du projet.....	33
IV.3 CADRE REGLEMENTAIRE .....	33
4.3.1 Législation environnementale et sociale nationale.....	33
-        La Loi n°2/2011 de base sur l'environnement.....	34
-        La Loi n°10/2010 du 24 septembre sur l'évaluation environnementale .....	34
-        Le Décret 14/2011 du 22 février sur les forêts .....	35
4.3.2 Conventions internationales.....	35
IV.4 POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE .....	36
4.4.1 Présentation et analyse .....	36
4.4.2 Conclusion.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>

V.	CONSULTATION PUBLIQUE.....	40
V.1	OBJECTIFS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE.....	40
V.2	DÉMARCHE ADOPTÉE .....	40
V.3	POINTS DISCUTÉS.....	41
V.4	RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET COMMENTAIRES.....	41
V.5	RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONSULTATION DU PUBLIQUE .....	42
V.6	LES CRAINTES ET PRÉOCCUPATIONS.....	42
VI.	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX DU PROJET.....	43
VI.1	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES POSITIFS.....	43
VI.2	IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS .....	43
VII.	PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	45
VII.1	RAPPEL ET OBJECTIFS DU PCGES.....	45
VII.2	MESURES D'ATTENUATION DES IMPACTS NEGATIFS.....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
VII.3	STRATEGIE DE PREPARATION ET DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES PROJETS .....	45
VII.4	EVALUATION DES CAPACITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE.....	50
VII.5	MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE .....	51
7.5.1	Mesures de renforcement institutionnel.....	51
7.5.2	Mesures de renforcement technique .....	51
7.5.3	Information et sensibilisation des communautés .....	51
7.5.4	Arrangements institutionnels pour la surveillance et le suivi environnemental et social .....	52
7.5.4.1	Indicateurs de surveillance et de suivi environnemental.....	52
7.5.5	Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales .....	54
7.5.6	Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales .....	56
VIII.	ANNEXES.....	57
	ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCES DU CGES.....	58
	ANNEXE 2 : FICHE DE SCREENING OU TRI PRELIMINAIRE.....	60
	ANNEXE 3 : FICHE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL .....	64

ANNEXE 4 : MESURES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES .....	65
ANNEXE 5 : PLAN CADRE DE CONSULTATION AVANT ET PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET .....	69
1 Contexte et Objectif du Plan de consultation .....	69
2 Mécanismes et procédures de consultation.....	69
ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES.....	72
ANNEXE 7 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES.....	76
ANNEXE 8 : PROCES VERBAL DE LA RESTITUTION DES RAPPORTS PROCES VERBAL DE LA RESTITUTION DES RAPPORTS .....	77
ANNEXE 9 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE .....	79
ANNEXE 10 : SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES ACTEURS .....	80

**LISTE DES FIGURES**

Figure 1 : Répartition du cheptel national par espèce et par région .....	27
Figure 2 : Organigramme du REDISSE2 en Guinée Bissau .....	32

**LISTE DES PHOTOS**

Photo 1 : Entretien avec le Directeur de l'Elevage.....	79
Photo 2 : Entretien avec la DPV .....	79
Photo 3 : Entretien avec la DSEHP.....	79
Photo 4 : Entretien avec le Directeur du Laboratoire National.....	79
Photo 5 : Entretien avec le Directeur de la Santé Publique .....	79
Photo 6 : Entretien avec le service des RH DSP.....	79
Photo 7 : Entretien avec le coordinateur de l'hôpital National Simao Mendès .....	79
Photo 8 : Entretien avec les responsables de l'abattoir de Bissau .....	79

**LISTE DES TABLEAUX**

Tableau 1: Distribution des effectifs du cheptel.....	27
Tableau 2 : Enjeux liés à la gestion des déchets biomédicaux, des vecteurs et pesticides .....	28
Tableau 3 : Applicabilité des politiques de la Banque au REDISSE2.....	36
Tableau 4 : Mesures d'atténuation des impacts négatifs .....	<b>Error! Bookmark not defined.</b>
Tableau 5 : Récapitulatif des étapes de la procédure et responsabilités.....	48
Tableau 6 : Calendrier de mise en œuvre des mesures .....	55
Tableau 7 : Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales.....	56

**ACRONYMES**

AAAC	Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente
BAD	Banque Africaine de Développement
CEDEAO	Communauté Economique Des Etats de l'Afrique Occidentale
CGES	Cadre de Gestion Environnementale et Sociale
CHST	Comité d'Hygiène et de Santé au Travail
COES	Centre d'opérations d'urgence pour la santé publique
CSP	Comité Sahélien des Pesticides
DGE	Direction Générale de l'Élevage
DPV	Direction de la Protection des Végétaux
DSEHP	Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique
EPI	Équipement de Protection Individuelle
ESS	Environnement Santé Sécurité
FAO	Fonds des Nations Unies pour l'Agriculture et l'Alimentation
IBAP	Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées
IC	Ingénieur Conseil
IEC	Information Education et Communication
INASA	Institut National de Santé Publique
MINSAP	Ministère de la Santé Publique
OIE	Organisation Internationale de l'Élevage
OMS	Organisation Mondiale de la Santé
PGE	Plan de Gestion Environnementale
PGE SSE	Plan de Gestion Environnementale, de la Santé et de la Sécurité
PGVP	Plan de Gestion des Vecteurs et des Pesticides
PIB	Produit Intérieur Brut
PNDS	Plan National de Développement Sanitaire
REDISSE	Regional Disease Surveillance Systems Enhancement Project (Programme de Renforcement Des Systèmes Régionaux de Surveillance des Maladies)
RH DSP	Ressources Humaines Direction de la Santé Publique
SEADD	Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable
SIDA	Syndrome d'Immunodéficience Acquise
TIC	Technologie d'Information et de la Communication
UCP	Unité de Coordination du Projet
UNICEF	Organisation des Nations Unies pour la Science, l'Éducation et la Culture
VIH	Virus d'Immunodéficience Humaine

## ABSTRACT

### Project Background and Objective

The REDISSE Project aims at reinforcing West African countries' capacities to address diseases effectively, efficiently and quickly on the one hand and mainly at tightening the diseases surveillance on the other hand. The REDISSE is therefore the framework where sectors within the country and between countries can work collaboratively. The activities to be financed by REDISSE include capacities reinforcement construction work, the equipment supply and the provision of medical care; which, can negatively impact on the environment, the economy and the society. The FESM aims at reducing, eradicating or compensating REDISSE's potential negative impacts on the environmental and socio-economic setting in Guinea Bissau.

### Objective of the Framework of Environmental and Social Management

The objective of the the Environmental and Social Management Framework (ESMF) is to define the axis by which the project activities should deploy in compliance with the laws and regulation of the Republic of Guinea Bissau while taking into account the World Bank environmental and social backup policy. Thus, the Framework of Environmental and Social Management aims carrying out the project activities in such a way that the environmental and social issues will be taken into account throughout the activities implementation.

The ESMF identifies the risks related to the different activities of the project, identify and propose management procedures and attenuation measures that will be carried out during the execution of the project. The ESMF sets the follow-up and monitoring framework along with the institutional set-up and the required measure necessary for the program implementation.

The project objectives comply with the socioeconomic orientations and the implementation policies in the targeted sectors. The proposed activities apply to the "one health" strategy and the National Sanitary Development Plan 2008-2017. The country has an environmental and social regulation and has ratified conventions by which the project abides. At the national level the law n°10/2010 of 24 September on Environmental assessment and the law n°2/2011, known as the environmental law, serve as the reference text.

The project is classified B-category according to the Policy 4.01 the Word Bank environmental and social assessments.

The World Bank Operational policies applicable to the project components and to the results of the proposed activities within the REDISSE framework in Guinea Bissau are:

- ✓ PO 4.01 "Environmental Assessment"
- ✓ Safeguard Policy 4.09 "Pest management"
- ✓ Safeguard Policy 4.12 "Involuntary Resettlement"

### Positive Environmental and social Impact

- Improvement of safe conditions and health facilities;
- Preservation of health and security of health workers (minimizing health risks) ;
- Insuring health and security for workers in the waste sectors (minimizing health risks) ;
- Insuring health and security for communities waste disposal sites (minimizing health risks);
- Improvement of health workers well-being
- Improvement of waste-sector workers' well-being;
- Inter-sector and regional capacity-building for efficient reaction to disease-related threat;
- Implementation of health facilities;
- Increase of health training services;
- Improvement of animal health (farm and wild animals);
- Improvement of human health;
- Improvement of animal productivity;
- Income rise for livestock and farming communities;

### **Potential negative environmental and social impacts**

During the rehabilitation of the national laboratory and/or the building of other facilities, the main negative impacts that can occur are: annoyance, worker health and safety issues on construction sites and on other facilities, resettlement risks related to acquisition of land to build health-facilities, lack of safety and soundness of sites, improper disposal working sites wastes.

In case of epizooty requiring the use of chemicals in protected areas to control vectors, the dreaded impacts are: the risk of pollution and degradation of surface waters, the risk of wildlife poisoning, the generation Waste (obsolete packaging or products) of chemicals;

The acquisition of medicines and phytosanitary products can lead to an increase in the volume of biomedical waste to deal with increasing health risks for healthcare personnel, increasing health risks for operators, increasing the risk of environment pollution.

At the institutional level, the Secretary of State to the environment conducts the environmental policy. The departments directly involved in the REDISSE are: the Department of Health, the Department of Agriculture through the livestock farming office. The Environmental and social management of REDISSE will require the involvement of actors from both state and civil sectors who are already members of the REDDISSE inter-sector coordination committee. The nature of the proposed activities requires an elaboration of two additional management plans: the one for biomedical wastes and the other for vectors and pests. These plans showcase the necessity to improve the environmental and social management in the targeted sectors through a global program for the reinforcement of capacities of the main actors the project is interested in.

In order to avoid or minimize these potential negative impacts, the ESMF has provided guidelines for Environmental and Social Management Plan (FSMP), including an environmental and social selection procedure and the definition of institutional responsibilities for the preparation, approval and implementation of Implementation of REDISSE activities, taking into account the requirements of the World Bank's safeguard policies and national environmental legislation.

**Table 1 : Summary of Procedure Stages and Responsibilities**

Stages	Responsibilities
--------	------------------

Project activities preparation	Environmental and Social Expert of REDISSE <sub>2</sub>
Screening and environmental and social classification and selection - - Project Classification and Environmental work setting (simple mitigation measures or Environmental Impact Assessment (ESIA))	The Environmental and Social Expert of REDISSE <sub>2</sub>
Classification Validation	AAAC
Execution of environmental work	
4.1 Consultant recruitment	UCP REDISSE <sub>2</sub>
4.2 Results of ESIA and ESMP	Environment assessment consultant
Review and approval of ESIA, including ESMP	AAAC
Integration of environmental and social dispositions in the call for application work files	The Environmental and Social Expert of REDISSE <sub>2</sub>
Implementation, follow-up monitoring surveillance	The Environmental and Social Expert of REDISSE <sub>2</sub> monitors the activities.  The decentralized state technical assistance services take in charge the project follow-up. The services are: AAAC, Public Health Office, Livestock and Farming Office, Environmental Health Office, Public Hygiene, IBAP, Plants Protection Office, etc....  Mid-term and end-of-project assessment are made by independent experts

Specific environmental studies will define the environmental and social clauses to be included in tender and works dossiers. The General Guidelines on the Environment, Health and Safety of April 2007 of the World Bank are applicable.

To better optimize the management of the environmental and social aspects of REDISSE in Guinea Bissau, an environmental monitoring and monitoring system is in place for all project activities. Follow-up is provided by the State services (AAAC, Directorate of Public Health, Directorate of Livestock, Directorate of Plant Protection, Directorate of Environmental Health and Public Hygiene, Institute for Biodiversity and Protected Areas (IBAP).

The Monitoring Office carries out proximity monitoring with the REDISSE environmental expert. The undertakings responsible for the work will have to prepare and implement the ESMPs (ESMP-E) under their responsibility. Regular monitoring of the proper implementation of these ESMPs will be the responsibility of a Control Office, on a contractual basis. Companies and Control Offices should recruit qualified personnel for this task.

The estimated costs of taking into account environmental and social management measures total CFAF 172 060 000, mainly comprising: the recruitment of an Environment and Social Expert; The implementation of specific environmental assessments, including implementation, environmental and social monitoring, environmental and social monitoring, and the mid-term and final evaluation of the REDISSE CGES in Guinea-

Bissau.

The project has also developed a Biomedical Waste Management Plan and a Pest Management Plan, which complement this Environmental and Social Management Framework (ESMF).

## **RESUME EXECUTIF**

-----

### **Contexte et objectif du projet**

Ce cadre de Gestion Environnementale et Social est préparé par la République de Guinée Bissau dans le cadre du Projet REDISSE dont l'objectif est de renforcer la capacité des pays de l'Afrique de l'Ouest à apporter les réponses adéquates, efficaces et rapides aux maladies mais surtout à accroître leurs capacités de surveillance des maladies. Le REDISSE apparaît ainsi comme un cadre de collaboration intersectoriel à l'intérieur des pays mais aussi entre pays. Les activités de renforcement des capacités et de l'offre de services de santé humaine et animale, prévues par le REDISSE vont contenir des travaux de construction, d'équipement et de dotations en éléments de soins pouvant avoir des impacts environnementaux et socio-économiques négatifs. Ce CGES vise à réduire, éliminer ou compenser les effets environnementaux et socioéconomiques négatifs potentiels du REDISSE en République de Guinée Bissau.

### **Objectif du CGES**

Ce cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) a pour but de définir les contours dans lesquels doivent se déployer les activités du projet pour qu'elles soient conformes à la réglementation environnementale et sociale de la Guinée Bissau mais aussi aux politiques et directives de sauvegarde environnementale et sociale de la Banque mondiale. C'est ainsi qu'il ambitionne d'orienter les activités du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités de mise en œuvre.

Il s'agissait d'identifier les risques associés aux différentes activités du projet, d'identifier et définir des procédures et mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en œuvre pendant l'exécution du projet. Le CGES définit ainsi le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les montages institutionnels et dispositions à prendre durant la mise en œuvre du programme.

Cadre politique, législatif et institutionnel relatif aux sauvegardes environnementales et sociales

Les objectifs du projet sont en conformité avec les orientations socioéconomiques et les politiques en œuvre dans les secteurs visés. Les activités proposées cadrent avec la stratégie de « santé unique » et le Plan National de Développement Sanitaire 2008-2017. Le pays dispose d'une réglementation environnementale et sociale et a ratifié des conventions auxquelles le projet devra se conformer. Sur le plan national les textes de référence sont la Loi n°10/2010 du 24 septembre sur l'évaluation environnementale et la Loi n°2/2011 dite Loi de base sur l'environnement.

Au plan institutionnel, la politique environnementale est conduite par le Secrétariat d'Etat à l'Environnement. Les ministères qui sont impliqués directement impliqués dans le REDISSE sont celui de la santé (MINSAP) celui de l'Agriculture à travers la Direction de L'Elevage. La gestion environnementale et sociale du REDISSE va impliquer d'autres acteurs étatiques et de la société civile qui sont déjà présents dans la commission intersectorielle de Coordination du REDISSE.

La nature des activités envisagées ont nécessité l'élaboration d'un plan de gestion des déchets biomédicaux (PGDBM) et d'un plan de gestion des vecteurs et pestes (PGVP). Ces plans révèlent la nécessité d'améliorer la gestion environnementale et sociale dans les secteurs visés à travers un programme globale de renforcement des capacités des principaux acteurs impliqués et touchés par le projet.

Le projet est classé catégorie B selon la Politique 4.01 relative aux évaluations environnementales et sociales de la Banque mondiale.

### **Politiques de sauvegardes environnementales de la Banque applicables au projet**

Les politiques de sauvegarde environnementale de la Banque Mondiale qui peuvent s'appliquer aux composantes du projet et aux activités et réalisations envisagées dans le cadre du REDISSE en Guinée Bissau sont : la PO 4.01 « Évaluation Environnementale » ; la Politique de Sauvegarde 4.09, « Lutte antiparasitaires » : Politique de Sauvegarde PO 4.12 « Réinstallation involontaire des populations ». Les autres politiques de sauvegarde de la Banque mondiale ne sont pas déclenchées par le projet.

### **Impacts environnementaux et sociaux positifs**

- Amélioration des conditions de salubrité des formations sanitaires ;
- Préservation de la santé et sécurité du personnel de santé (minimisation des risques sanitaires) ;
- Préservation de la santé et sécurité des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets (minimisation des risques sanitaires) ;
- Préservation de la santé et sécurité des communautés implantées près des sites d'élimination des déchets (minimisation des risques sanitaires) ;
- Amélioration du bien-être du personnel de santé ;
- Amélioration du bien-être des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets ;
- Renforcement des capacités intersectorielles et régionales pour une surveillance et réponse précoce et rapide aux menaces de maladies ;
- Mise en place d'infrastructures et d'équipements sanitaires ;
- Accroissement des offres de services des formations sanitaires ;
- Renforcement de la santé animale (domestique et faune sauvage);
- Renforcement de la santé humaine ;
- Amélioration de la productivité animale ;
- Accroissement des revenus des communautés vivant de l'élevage ;

### **Impacts environnementaux et sociaux négatifs potentiels**

Lors des travaux de rénovation du laboratoire national et/ou de construction d'autres infrastructures, les principaux impacts sont les suivants, il peut survenir des impacts négatifs dont les gênes et nuisances, les accidents, pour le personnel de chantier comme pour le personnel des structures concernées et les patients, le risque de déplacement de population par l'acquisition de terres en vue de la construction d'infrastructures sanitaires ; l'Atteinte à la salubrité des sites concernés par le rejet anarchique de déchets de chantier.

En cas d'épizootie nécessitant l'utilisation de produits chimiques dans les aires protégées pour lutter contre les vecteurs, les impacts redoutés sont : le risque de pollutions et de dégradation des eaux superficielles, le Risque d'intoxication de la faune, la génération de déchets (emballages ou produits périmés) de produits chimiques ;

L'acquisition de médicament et de produits phytosanitaire peut occasionner l'accroissement du volume de déchets biomédicaux à traiter l'augmentation des risques sanitaires pour le personnel de soins, l'augmentation des risques sanitaires pour les opérateurs, l'augmentation des risques de pollution de l'environnement ;

### **Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES)**

Pour éviter ou réduire ces impacts négatifs potentiels, le CGES a prévu un Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES), incluant une procédure de sélection environnementale et sociale et la définition des responsabilités institutionnelles pour la préparation, l'approbation et la mise en œuvre des activités du REDISSE, en tenant compte des exigences des politiques de sauvegarde de la Banque mondiale et de la législation environnementale nationale.

Suivant les résultats de la sélection et de la classification des projets et conformément à la réglementation nationale, certaines activités du REDISSE pourraient faire l'objet d'une évaluation environnementale approfondie ou d'une analyse environnementale sommaire. Ces études environnementales et sociales spécifiques détermineront plus précisément la nature des mesures à appliquer pour chaque sous-projet. En cas d'absence d'études, de simples mesures pourront être appliquées, comme consignées dans le CGES. Les études environnementales spécifiques définiront les clauses environnementales et sociales à insérer dans les dossiers d'appel d'offres et de travaux. Les Directives Générales sur l'Environnement, Santé et Sécurité d'avril 2007 de la Banque mondiale sont applicables.

Pour mieux optimiser la gestion des aspects environnementaux et sociaux du REDISSE, il est mis en place un dispositif de suivi et de surveillance environnementale pour l'ensemble des activités du projet. Le suivi est assuré par les services de l'Etat (AAAC, Direction de la Santé Publique, Direction de l'Elevage, Direction de la Protection des Végétaux, Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique, l'Institut pour la Biodiversité et les aires protégées (IBAP).

La surveillance de proximité est faite par le Bureau de contrôle avec l'expert environnementaliste du REDISSE Les Entreprises chargées des travaux devront préparer et mettre en œuvre des PGES Entreprise (PGES-E) sous leur responsabilité. Le suivi régulier de l'exécution adéquate de ces PGES-E sera de la responsabilité d'un Bureau de Contrôle, sur une base contractuelle. Les entreprises et les Bureaux de Contrôle devront recruter un personnel qualifié pour cette tâche.

#### **☞ Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du CGES**

- Comité de pilotage du projet :
- Unité de mise en œuvre du projet (UP) : elle aura la responsabilité globale de la mise en œuvre du présent CGES et des instruments et autres mesures de sauvegarde environnementale et sociale relatives au projet. Elle assure, la préparation desdits documents, l'obtention des certificats et permis requis par les réglementations nationales pertinentes avant toute action. Elle rend compte au comité de pilotage de toutes les diligences, et assure que la Banque et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance environnementale et sociale. A cette fin, elle dispose d'unité

environnementale et sociale composée de deux spécialistes qualifiés (01 spécialiste en sauvegarde environnementale et 01 spécialiste en sauvegarde sociale

- Agence/Direction de l'Environnement / Evaluation environnementale:
- Mairie :
- Associations de producteurs bénéficiaires :
- Xxx :

☞ **Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures de gestion E & S**

- Coordonnateur du projet :
- Spécialiste Sauvegarde Environnementale:
- Spécialiste en Sauvegarde Sociale :
- Responsable technique de l'activité éligible :
- Spécialiste en passation de marchés :
- Responsable des finances :
- Spécialiste en suivi-évaluation :
- Entreprise :
- Contrôleur des travaux :
- Autorité locale (Mairie, Sous-préfet, etc.) :

: Matrice des rôles et responsabilités (au regard de l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du CGES)

No	Etapes/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques technique du sous-projet (Filtre E&S ???)	•Bénéficiaire	•SSES/UP •Autorité locale	•Bureau d'études •Bureau de contrôle et de supervision des travaux •Entreprise(s) chargée(s) des travaux
2.	Sélection environnementale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, RAP, IPP, Audit E&S, AS, ...)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UP	•Bénéficiaire; •Autorité locale •SSES/UP •xxx	
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet	SSES/UP	• Entité Nationale chargée des EIE (EN-EIE) • Banque mondiale
4.1.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie A			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSES/UP	EN-EIE	Banque mondiale

	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique		Spécialiste Passation de Marché (SPM); EN-EIE ; Maire ;	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN-EIE,</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media ;</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
4.2.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie B ou C			
	Préparation et approbation des TDR			Banque mondiale
	Réalisation de l'étude y compris consultation du publique	Spécialistes en Sauvegarde Environnementales et Sociales (SSES) de l'UP	Spécialiste Passation de Marché (SPM); EN-EIE ; Autorité locale	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN-EIE,</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media ;</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSES</li> <li>• SPM</li> </ul>	
6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM</li> <li>• RT</li> <li>• Responsable Financier (RF)</li> <li>• Autorité locale</li> <li>• xxx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant</li> <li>• ONG</li> <li>• Autres</li> </ul>
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE)</li> <li>• RF</li> <li>• Autorité locale</li> <li>• xxx</li> </ul>	Bureau de Contrôle et de supervision
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	

	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	EN-EIE	SSES	
8.	Suivi environnemental et social	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• S-SE</li> <li>• xxxxx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoires /centres spécialisés</li> <li>• ONG</li> </ul>
9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• SPM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Structures publiques compétentes</li> </ul>
11.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• SPM</li> <li>• S-SE</li> <li>• EN-EIE</li> <li>• Autorité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> </ul>

Les rôles et responsabilités tels que décrits ci-dessus seront intégrés dans le manuel d'exécution du projet (MEP).

Les coûts estimatifs de la prise en compte des mesures de gestion environnementales et sociales sont d'un montant global de **172 060 000** FCFA comprenant essentiellement : le recrutement d'un Expert Environnement et Social ; la réalisation des évaluations environnementales spécifiques, y compris la mise en œuvre, la surveillance environnementale et sociale, le suivi environnemental et social, l'évaluation (à mi-parcours et finale) du CGES du REDISSE en Guinée Bissau.

Ce Cadre de Gestion Environnementale et Social (CGES) est complété par un Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux et un Plan de Gestion des Pestes et Vecteurs. Ces deux (2) Plans sont des documents séparés.

## I. INTRODUCTION

### I.1 CONTEXTE

Les récentes épidémies enregistrées en Afrique de l'ouest ont fini de confirmer la vulnérabilité des pays de la CEDEAO face aux maladies infectieuses et zoonotiques. Il est aujourd'hui établi que les pays de l'Afrique courent un risque élevé d'émergence et de diffusion de maladies, y compris celles d'origine animale. L'Organisation mondiale de la santé (OMS) rapporte que 42 des 55 foyers de maladies enregistrés en Afrique ont eu lieu en Afrique de l'Ouest. Ces maladies sont hautement contagieuses et se diffusent facilement entre les environnements et les pays de la sous-région.

Ces maladies ont beaucoup fragilisé les acquis économiques et perturbé le bien-être et l'organisation des communautés dans les pays de la CEDEAO. La Maladie à Virus Ebola en est l'illustration parfaite. Elle a provoqué des pertes de productivité d'une valeur de 1,6 milliards de dollars et fortement perturbé la qualité de vie des ménages dans les pays touchés. La faible capacité de dépistage, l'impréparation et le défaut de réponse rapide accélèrent la propagation rapide des maladies. Le caractère transfrontalier des maladies et la contribution des animaux dans sa diffusion (plus de 60%) nécessitent une mutualisation des efforts de lutte et des connaissances dans le domaine.

Le projet Régional de Renforcement des Systèmes de Surveillance des Maladies REDISSE a été élaboré pour renforcer les capacités intersectorielles et régionales pour une surveillance et réponse collaboratives des maladies en Afrique de l'Ouest. Ses interventions sont structurées en trois phases. La première phase concerne la Guinée, le Liberia, le Nigeria, la Sierra Leone et le Sénégal. La deuxième phase regroupe la Gambie, la Guinée-Bissau, la Côte d'Ivoire, le Ghana, le Togo et le Bénin ; et la troisième phase est réservée aux autres pays du Sahel.

La Guinée Bissau reste très exposée malgré ses efforts et les acquis en santé infantile particulièrement sur les maladies évitables par la vaccination qui ne constituent plus des causes majeures de décès. L'évolution du tétanos néonatal (TNN) montre un avenir très favorable en ce qui concerne son élimination et poliomyélite ne constitue plus un problème de santé publique. Cependant il existe dans presque tout le pays des maladies tropicales négligées (MTN) dont les plus remarquées sont la filariose lymphatique, la schistosomiase et les helminthes se démarquent.

En ce qui concerne les maladies à prédominance épidémique, les principales menaces qui pèsent sur la santé publique en termes d'épidémies est le choléra (lié à un mauvais assainissement et à l'approvisionnement en eau), la méningite méningococcique (plus rapportée dans les régions de Bafata, Gabu et Farim) et la dysenterie. La fièvre jaune continue également de constituer une menace réelle à cause des épidémies enregistrées dans les pays voisins, bien qu'aucun cas n'ait été enregistré dans le pays. Aussi Pour l'anthrax chez l'homme, par exemple, selon les données de la Direction Générale de l'Elevage, En 2012, la Guinée-Bissau n'avait enregistré aucun cas. La surveillance et le contrôle des zoonoses à la fois dans les zones rurales et urbaines ont été mal intégrés dans les politiques et les programmes de santé publique, à l'exception du choléra et Épidémie d'Ebola. Les principaux problèmes de santé en Guinée-Bissau restent le paludisme, les infections respiratoires aiguës, la diarrhée, la malnutrition, les complications liées à la grossesse et à l'accouchement et les maladies transmissibles. Les principales causes de morbidité et de mortalité sont le paludisme, la tuberculose, le VIH / SIDA, les maladies diarrhéiques et les infections respiratoires aiguës.

## I.2 OBJECTIFS DU CGES

Le cadre de gestion environnementale et sociale (CGES) permet d'orienter les activités du projet de manière à ce que les questions environnementales et sociales soient prises en compte et gérées dans toutes les activités mises en oeuvre. Pour cela, il s'agira d'identifier les risques associés aux différentes interventions du projet et de définir les procédures et les mesures d'atténuation et de gestion qui devront être mises en oeuvre en cours d'exécution du projet.

Le Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (CGES) est conçu également comme étant un mécanisme de tri pour les impacts environnementaux et sociaux des investissements et activités du projet. A ce titre, il sert de guide à l'élaboration d'Études d'Impacts Environnementaux et Sociaux (EIES) spécifiques du projet précis et les caractéristiques environnementales et sociales restent encore inconnues.

En outre, le CGES définit le cadre de suivi et de surveillance ainsi que les dispositions institutionnelles à prendre durant la mise en oeuvre du projet et la réalisation des activités pour atténuer les impacts environnementaux et sociaux défavorables, les supprimer ou les réduire à des niveaux acceptables.

## I.3 METHODOLOGIE

La méthodologie utilisée dans le cadre de cette étude a été basée sur une approche participative, en concertation avec l'ensemble des acteurs et partenaires concernés par le REDISSE 2 tant au niveau du pays. Il s'agit notamment :

- de la Direction de la Santé Publique ;
- du Laboratoire National ;
- de la Direction de l'Élevage ;
- des Responsables de l'Abattoir Municipal de Bissau ;
- de la Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique ;
- de la Direction de la Protection des Végétaux ;
- de l'Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente ;
- de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé Publique ;
- de l'Administration de l'Hôpital National Simao Mendes.

La méthodologie de travail a été articulée autour des axes d'intervention suivants :

- **Revue documentaire** qui a consisté à recueillir, analyser et exploiter le contenu de documents sur le projet REDISSE et des données secondaires sur des projets similaires. Cette revue a permis de consulter la réglementation environnementale du pays et de la Banque Mondiale, en particulier sur les activités envisagées ainsi que des données situationnelles et contextuelles sur les secteurs touchés par le projet. Cette revue a permis, en grande partie, de dresser le contexte socioéconomique, de faire la caractérisation biophysique et socioéconomique et de rappeler le cadre juridique de mise en œuvre du projet du point de vue environnemental ;
- **Des visites de sites** notamment l'abattoir municipal de Bissau, le Laboratoire National de Santé et l'Hôpital National Simao MENDES ;
- **Des rencontres** avec les acteurs principalement concernés par le projet ;
- **Une analyse et synthèse** des informations ainsi recueillies.

## II. DESCRIPTION DES ACTIVITES DU PROJET

### II.1 OBJECTIFS DU PROJET REDISSE

#### Objectif général :

Renforcer les services de santé unique de la Guinée-Bissau de manière intégrée aux niveaux régional et sous-régional, y compris la santé humaine, animale et environnementale

#### Objectifs spécifiques :

1. Renforcer et intégrer la surveillance nationale et sous-régionale pour la détection précoce des menaces ;
2. Répondre immédiatement et efficacement à toute alerte relative à la santé unique.

### II.2 DESCRIPTION DES COMPOSANTES DU PROJET REDISSE

Le projet REDISSE en Guinée Bissau part du constat que de nombreuses maladies peuvent être évitées s'il y a une jonction entre la santé humaine, animale et environnementale. Cette démarche est fondée sur des actions intégrées et intersectorielles qui peuvent protéger les populations et assurer de bons niveaux de qualité de vie. Le projet comporte quatre (4) composantes :

- (i) la mise en place d'un système de surveillance et d'information pour la détection et la Notification des événements ;
- (ii) le renforcement des capacités des laboratoires ;
- (iii) la préparation pour une réponse rapide ;
- (iv) Renforcement des ressources humaines.

#### 2.2.1 Composante 1

En Guinée-Bissau, le système de surveillance a une approche syndromique et intégrée (surveillance de maladies spécifiques) pour recueillir des informations sur la santé au niveau local (Zones sanitaires - SA), puis agrégés au niveau régional (Direction régionale de la santé - DRS). Le système de surveillance utilise un outil d'évaluation élaboré par l'OMS/AFRO, dont le flux d'informations liées à la santé sont les suivantes: AS →DRS →INASA. Des rapports mensuels sur la santé sont envoyés au bureau de pays de l'OMS et donc à OMS/AFRO afin de respecter les engagements du pays sur la Santé internationale. Actuellement, dans les régions des îles Tombali, Bolama et Bigajós, le Community Events Based Surveillance (VBEC) a été mise en place, visant à établir un système d'identification des cas suspects des maladies épidémiques, y compris l'EVD (maladie du virus Ebola). De même, le système ci-dessus vise à être élargi au niveau national pour atteindre 20% de surveillance la première année (2016). Dans le cadre de ce projet, il est prévu de mettre en surveillance sentinelle les quatre points d'entrée et les communautés, ainsi que la surveillance des MTN et piqûres d'animaux. En ce qui concerne les MTN, en 1999, un plan stratégique a été créé à la suite d'une étude sur la prévalence de la parasitologie en 1996. Ce plan a été récemment révisé et cherche un soutien financier pour sa mise en œuvre. Le Sight Health Service est doté d'un programme En vue d'éliminer la maladie du trachome dans le pays.

En ce qui concerne le service de surveillance des animaux, le système suit le même flux Au niveau central, où les informations recueillies sont transmises à la Direction nationale de l'élevage et en conformité avec les directives internationales. Les rapports mensuels sont partagés par l'ARES2 Avec d'autres pays de l'OMS

/AFRO par le biais de l'UA-BIRA (Union africaine - International Bureau des ressources animales); L'OIE (Organisation mondiale de la santé animale) reçoit également les rapports sur la santé animale dans le pays. Comme l'ont reconnu l'OMS et l'OIE, les zoonoses augmentent à l'échelle mondiale ainsi que la pollution de l'environnement associée à la pollution physique et chimique résultant de l'élimination inadéquate des carcasses d'animaux morts et l'application prolongée et l'utilisation des pesticides et / ou insecticides. En 2015, en Guinée-Bissau, une campagne de vaccination antirabique Espèces et par région, où 10 587 chiens et 51 chats ont été vaccinés. Pour le Anthrax, en 2012, 96 cas ont été enregistrés chez les animaux, dont 52 ont entraîné la mort des animaux.

La Guinée-Bissau a actuellement la théorie de "PARCS AVEC LA POPULATION ET POUR LA POPULATION", ce qui implique que même si les villages sont entourés de forêts, Et les écosystèmes marins, qui abrite de nombreuses espèces animales et végétales, la population cohabite en permanence avec la faune. Cette proximité facilite le risque de zoonoses, par exemple, chaque année environ 1 million d'oiseaux paléarctiques arrivent de la mer de Waden, plus l'Allemagne, le Danemark et les Pays-Bas. Ces oiseaux volent sur de longues distances. L'abondance de nourriture et des conditions d'accouplement favorables les attirent ici. En cas de contamination au niveau des forêts ou des mangroves, certaines espèces étant porteurs du virus feuilles, ces oiseaux peuvent être infectés et transporter les agents pathogènes à leurs maisons d'origine. La coopération régionale et internationale est justifiée par ces événements qui se produisent en Bissau Guinée avec des oiseaux migrant entre l'Europe, la Guinée-Bissau, la Guinée-Conakry et d'autres pays. Dans ces cas, les services de quarantaine sont inefficaces parce que la libre circulation de ces espèces nomades est presque impossible à contrôler. Dans ce contexte, l'une des propositions de ce projet vise à renforcer le système de surveillance des animaux, en commençant par mettre à jour la législation et les réglementations respectives et assurer une communication multisectorielle régulière. Par conséquent, les services vétérinaires et les services des parcs nationaux devraient être vigilants et tenter de régler cette question de santé à travers une synergie d'actions, des échanges d'informations et des programmes intégrés.

### **2.2.2 Composante 2**

En 2015, dans le cadre du Programme mondial pour la sécurité sanitaire de la santé (GHSA), dont la Guinée-Bissau fait partie, Une évaluation du système national de laboratoire a été effectuée pour comprendre les forces et les Faiblesses du système, de sorte que 17 laboratoires ont été sélectionnés au niveau central et local. L'évaluation comprenait la capacité des diagnostics cliniques, de la gouvernance, de la structure, l'organisation et la qualité de la gestion, les ressources humaines, équipement et fournitures, l'information, la communication et la gestion des risques biologiques. Toutefois, cette évaluation n'a exploré la capacité de diagnostic en ce qui concerne les zoonotiques et MTN.

Les constatations les plus importantes ont trait à la durabilité, à l'infrastructure, aux ressources humaines et à la formation. La pénurie de main-d'œuvre et les conditions de travail constituent un obstacle majeur, en particulier dans les régions éloignées visitées. L'eau disponible était obtenue à partir d'une source de puits externe située à l'extérieur du laboratoire.

Les déchets dangereux sont mis en commun avec les ordures ménagères s'ils ne sont pas du pays ou seraient éliminés à l'aide d'un incinérateur improvisé situé à proximité de l'hôpital. En outre, la grande majorité des établissements de santé ne fournissaient pas à leurs employés les bonnes pratiques en matière de gestion des risques biologiques. La gestion des risques était extrêmement faible. Afin de promouvoir une meilleure fonctionnalité des laboratoires Bissau-guinéens, dans le cadre de la GHSA, LNSP / INASA se prépare à créer un réseau de laboratoires et, selon la Stratégique (2008-2017), de limiter les fonctions du PNLL à un

laboratoire national où les échantillons sont envoyés par les hôpitaux et centres de santé.

La Guinée-Bissau a connu un progrès important grâce au Laboratoire Mobile offert par la coopération portugaise dans le cadre de la réponse à la MVE, avec une large gamme de capacités de diagnostic, y compris la biologie moléculaire, entre autres.

Ce projet vise à renforcer les capacités de diagnostic des laboratoires des hôpitaux régionaux. Qui à son tour permettra la détection et la réponse immédiate / efficace de l'alerte de santé publique. C'est également destiné à élargir la gamme des diagnostics (y compris les zoonoses et les MTN) et à informatiser le système d'information des laboratoires pour permettre un accès rapide à l'information.

### **2.2.3 Composante 3**

Le SNS dispose de systèmes appelés « systèmes de soutien » qui incluent le Système d'information sur la santé (SIS) et l'Information, l'Éducation et la Communication (IEC), pour soutenir différents programmes de santé prioritaires. Par conséquent, tous les systèmes dépendent presque exclusivement du financement des partenaires. En raison de sa frontière avec la Guinée, pays affecté par Ebola, la Guinée-Bissau a été conseillée par le Comité d'Urgence du RSI pour établir et maintenir des systèmes de surveillance et d'alerte. Ainsi, au niveau national, il est créé un Centre d'opérations d'urgence pour la santé publique (COES) établi par le Ministère de la santé et sous l'autorité directe du Ministre. Le COES est activé par le ministre de la Santé, en réponse à une urgence de santé publique pour les activités de préparation et d'intervention. Il est un centre multisectoriel qui compte sur la représentation structurelle des différents partenaires et des institutions nationales qui sont impliqués dans toute intervention d'urgence avec un effet direct sur la santé publique. Les données gérées par le COES sont prélevées de la base de données nationale de surveillance. REDISSE est destinée à ouvrir les perspectives de la surveillance nationale, y compris la surveillance des animaux et de l'environnement. Grâce à cette surveillance générale, COES sera mieux préparé et répondra efficacement. REDISSE contribuera également à l'établissement d'un programme d'information, d'éducation, de communication et de sensibilisation (IECS) et renforcera la communication et la sensibilisation dans la communauté. En plus de mettre en œuvre des actions d'investigation pour différents cas de santé ou de santé aiguë et de créer un comité multisectoriel pour une seule santé.

### **2.2.4 Composante 4**

La pénurie de ressources humaines (nombre / spécificité) et multidisciplinaire du personnel travaillant dans chaque secteur d'activités est notoire en Guinée-Bissau, principalement pour la nouvelle demande de technologies, la prévention des épidémies et la réponse rapide. Le Service national de la santé qui compte principalement des médecins, des infirmières et des sages-femmes en est la parfaite illustration. Il y a un grand manque d'experts qui peuvent contribuer à l'approche One Health, tels que les spécialistes des maladies infectieuses, les neurologues, les parasitologues, les entomologistes, les spécialistes biomédicaux. REDISSE permettra, pour la première phase, de renforcer les capacités en termes de compétences humaines et pour la deuxième phase en terme d'augmentation du personnel.

### III. DESCRIPTION DU CADRE BIOPHYSIQUE ET SOCIO-ECONOMIQUE DE LA GUINEE BISSAU

La Guinée Bissau est un pays lusophone situé sur la côte occidentale de l'Afrique qui s'étend sur un territoire de 36.125 km<sup>2</sup>. Elle est limitée par le Sénégal au Nord, la Guinée Conakry à l'Est et au Sud, et l'Océan Atlantique à l'Ouest.

Au plan administratif, le pays est divisé en huit régions et un secteur autonome: Bafata, Biombo, Bolama/Bijagos, Cacheu, Gabu, Oio, Quinara, Tombali et le Secteur Autonome de Bissau. Les régions sont chacune divisée en secteurs (trente-six au total) et les secteurs sont quant à eux divisés en sections qui à leur tour sont composées de « Tabankas » (villages).

#### III.1 MILIEU BIOPHYSIQUE

##### 3.1.1 Environnement physique

###### 3.1.1.1 Climatologie

Deux (2) régions climatiques caractérisent la Guinée Bissau, la région humide tropicale sub-guinéenne et la région tropicale soudanaise. La première coïncide avec la zone côtière et se caractérise par une pluviométrie intense (1500/2500 mm/an), une moyenne variation de température et une humidité de l'air forte tout au long de l'année. La seconde région (type soudanais) couvrant la moitié du pays est caractérisée par des précipitations faibles (1000-1500 mm/an) avec de fortes variations de températures. L'humidité de l'air est forte pendant la saison des pluies et légère pendant la saison sèche. La température moyenne annuelle est de 26,8°C, les maximales varient 32-39°C et les minimales 20-24°C.

###### 3.1.1.2 Géomorphologie

La Guinée-Bissau présente un relief très atténué, une importante partie du pays se trouvant au-dessous du quota des 50 m d'altitude. Les zones côtières nord et sud sont surtout des terres basses. Ainsi, les hautes amplitudes des marées qui se produisent et arrivent à atteindre les 6 m, exposent ainsi les larges aires des zones côtières.

Les plaines occupent une grande partie du territoire dans les régions centre et nord-est du pays. La zone intérieure sud-est de la Guinée-Bissau est la plus accidentée avec les collines de Boé, qui représente la partie la plus élevée du territoire avec une altitude de 298 m (Mota, 1954). Les îles de l'Archipel des Bijagos présentent une morphologie semblable à la partie continentale du pays, avec une ligne côtière assez coupée et de basses altitudes.

La faible altitude de la majeure partie du territoire permet l'inondation de grandes extensions, des marges des cours d'eau et des plaines côtières, qui peuvent se maintenir pendant la saison des pluies ou même quelques semaines après son terme. Le même phénomène se produit fréquemment dans les plaines intérieures basses où l'écoulement superficiel est difficile et les sols sont peu perméables ou posés sur des couches imperméables.

###### 3.1.1.3 Réseau hydrographique

Le réseau hydrographique du pays est complexe et étendu, constitué par des cours d'eau courants et stagnants. Outre le climat, il est conditionné par le nivellement d'une grande partie du territoire et par la transgression marine (Ribeiro, 1950; Teixeira, 1962). Des études spécialisées confirment la profonde interpénétration de la terre et de la mer, sur une distance qui varie de 150 à 175 km, introduisent ainsi de l'eau

salée à l'intérieur des terres sous influence de la marée, cela caractérise l'existence d'estuaires dans la majeure partie des cas.

### 3.1.2 Environnement biologique

#### 3.1.2.1 Biodiversité côtière

Les mangroves sont des formations végétales caractéristiques de la zone côtière Bissau Guinéenne, où se trouvent d'importants massifs forestiers caractérisés par plusieurs espèces que sont *Rhizophora*, *Actaea racemosa*, *Avicennia africana*, *Avicennia germinans*, *Languncularia racemosa* et *Conocarpus erectus*. Les espèces prédominantes sont *Rhizophora*, ils se rencontrent dans les mangroves hautes avec une envergure moyenne de 10 m, localisés dans les franges littorales des bras de mer entièrement submergés par la marée. Les mangroves basses sont caractérisées par *Avicennia africana*, qui se distinguent de la *Rhizophora* par sa hauteur moyenne, d'environ 5 m. Ils occupent la partie la plus haute et inondée en fonction des marées semi diurnes. Ils occupent aussi les principaux axes de pénétration marins (Régions de Cacheu, Bissau, Quinara, Tombali et Oio) et les îles de Bolama/Bijagós.

Dans cette zone, les mammifères sont caractérisés par des hippopotames (*Hippopotamus amphibius*) qui vit dans les eaux saumâtres, les mangoustes (*Herpestes paludinosus*) et la loutre (*Aonyx capensis*) se nourrissant de poissons, crustacés et autres animaux aquatiques.

Les oiseaux côtiers dont les plus représentatifs sont les pélicans (*Pelecanus onocrotalus*), hérons (*Ardea Cinrea*), canards (*Anatinae*), cormorans (*phalacrocorax carbo*), grèbes (*podipedidae*), les oies (*Anser anser*) et des sternes (*sterna paradisaea*).

Dans les mangroves, il y a une variété de reptiles dont le crocodile-de-Nil (*Crocodylus niloticus*), le crocodile nain (*Osteolaemus tetraspis*), mais leur présence est discrète, tandis que les varans (*Varanus niloticus* et *Varanus exanthematicus exanthematicus*) sont régulièrement observés dans les étangs et les mangroves, y compris les espèces de serpents dont le Python de Seba et le mamba vert (*Dendraspis viridis*).

#### 3.1.2.2 Les aires protégées

En Guinée-Bissau, il existe un réseau composé de six (6) aires protégées, qui constitue environ 12,2 % du territoire national : le Parc National d'Orango, situé au Sud de l'Archipel des Bijagos, le Parc Naturel des « Tarrafes » du Rio Cacheu, situé au Nord-Ouest du pays, le Parc Naturel des Lacs de Cufada, situé dans la partie Sud du pays, le Parc National João-Vieira Poilão situé au Sud-Est de l'Archipel des Bijagos, l'Aire Marine Protégée Communautaire des Îles Formosa située au Nord de l'Archipel des Bijagos et Le Parc National des Matas de Cantanhez situé au Sud-Ouest du pays.

## III.2 MILIEU SOCIO-ECONOMIQUE

D'après les résultats préliminaires du RGPH, mené en mars 2009 par l'Institut National de la Statistique et du Recensement (INEC), la population totale du pays est estimée à 1.548.159 habitants, dont 755.859 sont de sexe masculin et 792.300 féminin. Le taux de croissance est de 2,54%, en augmentation par rapport aux données du recensement de l'année 1991 qui était de 2,03%, avec une population totale qui était de 979.203 à l'époque.

Avec un revenu national brut (RNB) de 570 \$ par habitant la Guinée-Bissau occupe la douzième place des pays les plus pauvres au monde, en dépit de sa richesse en ressources naturelles. Plus de la moitié de la population (53,9% en 2010) vit avec moins de 1,90 USD par jour, ce qui est au-dessus de la moyenne pour l'Afrique subsaharienne (42,6 %) et reste élevé par rapport aux normes mondiales. L'inégalité est également élevée, la

Guinée Bissau présente un coefficient de Gini parmi les plus élevés en Afrique sub-saharienne (0,49). Aujourd'hui, la Guinée-Bissau se classe 177e sur 187 pays selon l'Indice de développement humain des Nations Unies. Les Bissau-Guinéens souffrent d'un large éventail de privations matérielles et non matérielles de nombreux foyers sont dans un cercle vicieux de faibles productivité, revenus et actifs.

La Guinée-Bissau est aussi l'un des pays les plus politiquement instables au monde. En effet, derrière le sous-développement du pays se trouve une histoire de faiblesse politique et institutionnelle depuis son indépendance. Après les élections et la restauration de la démocratie en 2014, les tensions politiques ont éclaté à nouveau en 2015, mais une résolution a été trouvée qui respecte l'ordre constitutionnel. Le plus grand parti politique de la Guinée-Bissau, le Parti pour l'indépendance de la Guinée-Bissau et le Cap-Vert (PAIGC), a remporté les élections au début de l'année 2014, tant au Parlement qu'au niveau présidentiel.

Ce nouveau gouvernement a pris des mesures importantes pour lutter contre l'ingérence militaire dans la politique et a élaboré un plan stratégique ambitieux de développement national connu sous le nom de "Terra Ranca". Ce plan vise la croissance et la réduction de la pauvreté. Ce plan est étroitement aligné sur le récent Mémoire économique des pays du GBM finalisé en janvier 2015. Les principaux obstacles au développement économique de la Guinée-Bissau, outre la fragilité politique, sont la faible croissance économique et le manque de diversification de son économie.

Au cours de ces dix dernières années, la croissance a été faible avec une moyenne de 2,6 % soit la moitié de la performance de croissance de l'Afrique sub-saharienne. En outre, entre 2000 et 2014, la croissance moyenne du PIB (3% par an) a dépassé la croissance de la population qui est de 0,7%. L'économie de la Guinée-Bissau est largement agricole, dominé majoritairement par une culture de rente: noix de cajou non transformés, qui représentent 85 à 99 % des exportations totales du pays et près de 50% du PIB. La Guinée-Bissau n'a pas un environnement propice à la croissance du secteur privé en raison de l'insuffisance des infrastructures, de faibles niveaux des ressources humaines et des services publics, qui se renforcent mutuellement.

Le climat d'investissement en Guinée-Bissau n'est pas propice aux affaires, et le pays se classe au 180ème rang sur 189 pays dans le classement « Doing Business » de la Banque Mondiale. En Guinée Bissau, les secteurs du transport, de la logistique, l'électricité, l'infrastructure de l'eau et les télécommunications sont dans un mauvais état. Le défaut de fourniture des biens et services publics clés sur plusieurs décennies sur la base des investissements publics directs ou des partenariats public-privé efficaces limite significativement la capacité des ménages pauvres à participer à l'activité économique, à travers des activités autonomes plus productives ou l'accès aux possibilités d'emploi qui pourrait être généré par un secteur privé prospère.

### **3.2.1 Le secteur de la santé**

Malgré les progrès enregistrés dans le secteur de la santé ces dernières années, la Guinée Bissau fait face à de nombreux défis et contraintes. Les indicateurs de santé y demeurent insatisfaisants comparés aux normes en la matière et aux environnements sanitaires des pays de la sous-région. L'espérance de vie du pays est de 55 ans et reste bas comparé à celui des autres pays de l'Afrique de l'Ouest qui est en moyenne de 59 ans. Selon la dernière enquête multi-indicateurs (MICS), le taux de mortalité maternelle (TMM) est estimé à 900 décès maternels pour 100 000 naissances vivantes, un des taux les plus élevés dans le monde (UNICEF, 2014). Des progrès ont été réalisés pour réduire la mortalité infantile, mais le taux de mortalité (TMI) et le taux de mortalité des moins de cinq ans (TMM5) restent parmi les plus élevés au monde (88,8 pour 1 000 naissances vivantes). Le paludisme est la principale cause de décès (15,8%), suivi du VIH, des troubles néonataux, des infections respiratoires, et des maladies diarrhéiques La prévalence du VIH en Guinée-Bissau est le plus élevé

en Afrique de l'Ouest et il est disproportionné, affectant plus de femmes que d'hommes (les femmes adultes vivant avec le VIH représentent 58,6% de la population de plus de 15 ans. Le système de santé du pays fait face à des défis persistants liés à l'insuffisance d'infrastructures et de moyens ainsi qu'à des faiblesses dans la gouvernance du secteur.

L'organisation du secteur sanitaire est ainsi faite :

- le niveau national (hôpitaux nationaux) ;
- le niveau intermédiaire (hôpitaux régionaux) ;
- le niveau périphérique (aires sanitaires).

En résumé, on compte 11 régions sanitaires avec :

- 5 hôpitaux régionaux fonctionnels (Bafatá, Canchungo, Catió, Gabu et Mansoa) ;
- 2 hôpitaux de référence (Hôpital National Simao Mendes et l'Hôpital Militaire à Bissau) ;
- 114 centres de santé.

D'après les statistiques de la Direction des Ressources Humaines du Ministère de la Santé Publique, les effectifs en 2016 s'établissent comme suit :

- Médecins : 227
- Techniciens en radiologie : 9
- Techniciens laborantins : 158
- Techniciens pharmaciens : 33
- Infirmiers : 1032
- Sage Femmes : 139

Les dépenses de soins de santé par habitant est le plus bas parmi les pays de la sous-région. En 2013, les dépenses de santé par habitant se étaient de 37 dollars des États-Unis, ce qui est nettement inférieur à la moyenne par habitant des pays d'Afrique de l'Ouest qui est de 65,3 dollars USD et environ un tiers de la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (97 USD). Cette situation est en grande partie liée à la faiblesse des dépenses publiques dans le secteur qui représente 20% du budget, ce qui est inférieur à la moyenne des pays d'Afrique de l'Ouest (32%), mais similaire à la moyenne des pays d'Afrique subsaharienne (22%). De plus, les dépenses publiques sont principalement destinées à payer les salaires du personnel, tandis que les donateurs financent près de 90% des coûts récurrents du secteur, y compris les médicaments et autres intrants sanitaires essentiels. Les paiements directs représentent la principale source de financement, soit 49,5%.

L'accès aux services de soins de santé est significativement associé à la situation économique. Le diagnostic du secteur révèle que le groupe de revenu le plus élevé a, en moyenne, 12% plus d'accès aux services de santé que le groupe de revenu le plus pauvre. En outre, il existe des disparités régionales, avec Bafatá et Cacheu qui enregistrent les plus hauts niveaux d'iniquité dans l'accès aux services de santé. Les centres de santé sont les principaux pourvoyeurs de soins en Guinée-Bissau. Ils accueillent 70% des personnes qui demandent des soins, suivi des hôpitaux qui accueillent environ 14%.

Les principales contraintes dans l'accès à la santé sont : le manque de médicaments, les coûts et le temps mis pour accéder à un service de santé. L'enquête sur les indicateurs de santé montre que 17,4% des patients ont

signalé le manque de médicaments comme problème principal, suivi par ceux qui ont déclaré que les soins de santé étaient très chers 17,1%. Les coûts des soins de santé ont été signalés comme la principale raison de ne pas chercher à accéder à des soins. Par ailleurs le secteur fait face à un déficit criard de personnel qualifié. Ce déficit limite la capacité du pays à améliorer ses prestations à l'endroit des populations. Au-delà du déficit en personnel, il est noté un déséquilibre dans leur répartition territoriale. En effet, la population les agents de santé disponibles sont concentrés dans les zones urbaines. Les régions de Bolama, Bissau et Biombo, ont une densité de personnel clinique plus élevée, tandis que les régions où la charge de mortalité est la plus élevée, Gabú, et Bafatá, font face à des pénuries critiques. Ce même déséquilibre est noté dans le mélange de compétences avec des pénuries de cadres et de spécialités comme la sage-femme, la chirurgie, et les obstétriciens et gynécologues.

Les contraintes budgétaires actuelles notées dans le pays ne permettent pas de prendre en charge les coûts de la formation qui devraient améliorer la qualité du personnel de santé. Les coûts de formation estimé à 16,7 millions de dollars des Etats-Unis, (dont un coût annuel supplémentaire de 5,14 millions de dollars américains pour maintenir ces travailleurs de la santé) entraîneraient une augmentation de 11% dépenses.

La Banque mondiale recommandait en collaboration avec la société civile, le Gouvernement de la Guinée Bissau et la communauté des donateurs, la prise en charge des recommandations ci-dessous en vue de relever les défis des systèmes de santé en Guinée-Bissau.

Ces recommandations se présentent comme suit :

- Améliorer la coordination des donateurs. Le ministère de la Santé publique (MINSAP) doit jouer un rôle central coordonner les efforts des donateurs, en identifiant les priorités nationales et en demandant aux donateurs d'agir en conséquence

Compte tenu de leurs avantages comparatifs. Cela nécessitera des investissements dans le renforcement des capacités du MINSAP :

- *Améliorer le système de suivi des ressources publiques. Il est urgent de renforcer la réglementation pour éliminer les paiements informels et de rationaliser l'achat et la distribution de médicaments ;*

- *Adopter et mettre en œuvre les processus et les délais de conception nouvelle pour la planification, le recrutement et l'embauche des agents de santé proposés à la suite des récents ateliers avec le Gouvernement de la Guinée-Bissau, l'UE et la Banque mondiale ;*

- *Renforcer les politiques du personnel de santé en révisant le plan courant du personnel de santé national. Ceci comprend la définition d'une voie de carrière claire pour les différents agents de santé, la révision de la politique de rémunération en mettant en œuvre une rémunération fondée sur la performance et introduire des incitations non monétaires ;*

- *Développer le modèle de prestation communautaire santé primaires service de soins pour tout le pays ;*

- *Améliorer la coordination et la prestation de services par les soins de santé primaires de première ligne intégrée (SSP), équipes composées principalement d'agents de santé communautaire rémunérés, d'infirmières auxiliaires et d'agents cliniques, sages-femmes, avec le soutien des infirmières diplômées et des médecins ;*

- Renforcer les systèmes d'information pour la surveillance de la maladie et une réponse rapide aux épidémies, valable aussi pour la santé humaine et animale.

### 3.2.2 Le secteur de l'élevage

L'agriculture, au sens large (agriculture, élevage et forêts) reste l'activité économique dominante contribuant pour plus de 50 % au PIB et pour plus de 80 % aux exportations et employant 82 % de la population active. Elle est dominée par les exploitations familiales qui sont estimées à 96.700 contre 1.200 entreprises agricoles (ponteiros) qui s'adonnent à l'agriculture commerciale et moderne sur de grandes superficies.

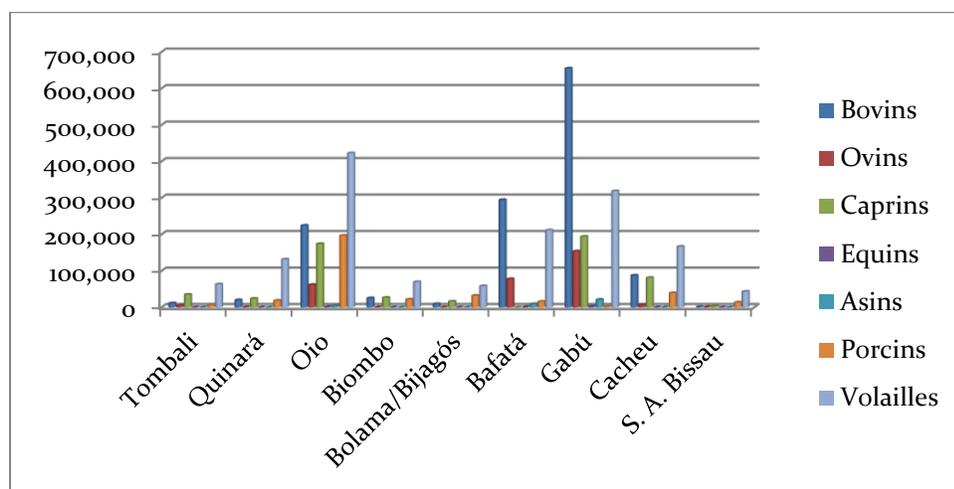
Le recensement général organisé en avril-mai 2009 sur les huit (8) régions du pays complété par le niveau du Secteur Autonome de Bissau a donné les résultats ci-après :

Tableau 2: Distribution des effectifs du cheptel

Région	Bovins	Ovins	Caprins	Equins	Asins	Porcins	Volailles
Tombali	11 010	4 555	34 645	110	164	6 825	63 034
Quinara	19 778	472	23 626	91	0	18 075	131 180
Oio	223 943	61 510	173 731	950	4 450	196 029	422 289
Biombo	25 042	341	26 305	0	0	21 462	69 244
Bolama/Bijagós	9 065	225	15 654	0	0	31 930	57 948
Bafatá	294 070	77 348	98 05	658	8 875	15 295	211 099
Gabú	654 543	153 349	193 445	2 503	20 890	1 484	318 209
Cacheu	87 240	6 304	80 726	44	391	38 989	166 510
S. A. Bissau	721	641	2 900	0	0	13591	43 129
<b>Total</b>	<b>1 325 412</b>	<b>304 745</b>	<b>649 084</b>	<b>4 356</b>	<b>34 770</b>	<b>343 680</b>	<b>1 481 642</b>

Source : Lettre de Politique de Développement de l'Agriculture de la Guinée Bissau (Septembre 2011)

Figure 1 : Répartition du cheptel national par espèce et par région



D'après ce recensement, le pays compte un cheptel estimé à 4 143 689 têtes.

Les données relèvent que les trois (3) régions de Gabú (49%), Bafatá (22%) et Oio (17 %) concentrent 88 % de l'effectif national du cheptel en bovins.

Les petits ruminants (ovins et caprins) suivent à peu près la même distribution que les bovins. Dans l'ordre, on les retrouve à Gabú (36,5%), Oio (24,7%) et Bafatá (18,4%). Ces trois (3) régions concentrent 79,6 % de l'effectif national de petits ruminants.

La région d'Oio est celle de prédilection de l'élevage porcine et concentre 59,3% de l'effectif national. Elle est aussi la première régionale avicole du pays avec 29,3 % des effectifs nationaux.

En Guinée-Bissau, l'élevage est d'une grande importance économique et sociale. Globalement, le cheptel bissau-guinéen représente un capital de 194 milliards FCFA et dans l'ensemble, l'élevage constitue une activité importante pour les populations rurales et joue un rôle appréciable dans la génération d'emplois non-salariés et de revenus, mais aussi dans la sécurité alimentaire et la lutte contre la pauvreté.

L'élevage occupe sous des formes diverses 72% de la population rurale, avec de multiples fonctions (économiques, sociales, de capital de réserve et d'épargne, de force de travail et d'amélioration de la fertilité des sols).

Il contribue pour 17 % au PIB national et pour 32 % dans le PIB agricole.

### III.3 ENJEUX ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES

Les enjeux environnementaux, sanitaires et socio-économiques de la mise en œuvre du REDISSE<sub>2</sub> s'établissent comme suit :

**Tableau 3 : Enjeux liés à la gestion des déchets biomédicaux, des vecteurs et pesticides**

Enjeux	Enjeux environnementaux	Enjeux sanitaires	Enjeux socio-économiques
<b>construction d'infrastructures (laboratoires)</b>	Pollution atmosphérique  Abandon de déchets-Salissures à l'intérieur de la base et des abords du chantier  Risque de pollutions et de dégradation des eaux superficielles  Risque d'intoxication de la faune sauvage  Génération de déchets (emballages)  Génération de déchets (produits périmés) Augmentation des risques de pollution de l'environnement	Risques d'accidents avec les populations Risque de survenue et de propagation des IST/VIH/SIDA Conflits avec populations locales Risque d'accidents avec les installations	
<b>Gestion des déchets biomédicaux</b>	Préservation des conditions de salubrité des formations sanitaires	Santé et sécurité du personnel de santé (risque	Bien-être du personnel de santé

	Préservation de la qualité des sols Préservation de la qualité des eaux Préservation de la qualité de l'air	d'atteinte de maladies et de survenue d'accidents) Santé et sécurité des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets (risque d'atteinte de maladies et de survenue d'accidents) Santé et sécurité des communautés (risque d'atteinte de maladies et de survenue d'accidents)	Bien-être des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets Bien-être des communautés
<b>Gestion des vecteurs et des pesticides</b>	Préservation de la qualité des sols Préservation de la qualité des eaux Préservation de la faune sauvage	Préservation de la santé animale et humaine	Productivité animale

#### IV. DESCRIPTION DU CADRE POLITIQUE, INSTITUTIONNEL ET REGLEMENTAIRE

##### IV.1 CADRE POLITIQUE

###### 4.1.1 Secteur de la Santé

Le Service National de Santé en Guinée Bissau comprend le secteur public, la médecine des cliniques privées formelles et la médecine traditionnelle. La politique du secteur de la santé a été entamée en 1993. Ce premier document a beaucoup orienté le processus d'examen et mise à jour de la politique actuelle. Les principaux points de la politique nationale de santé sont définis et contenu dans le Plan National de Développement Sanitaire II qui est le document stratégique en l'absence d'une lettre de politique dans du secteur. Les axes stratégiques qui sont retenus sont :

- la santé comme «bien-être»;
- l'accès universel à l'enseignement primaire de qualité et l'équité des soins de santé;
- la décentralisation progressive des structures de prise de décision;
- l'autonomisation des structures et des fournisseurs de soins de santé de passation des marchés pour assurer une meilleure qualité des soins de santé;
- la participation communautaire dans le financement et la gestion des services de santé ;
- l'élaboration d'une politique des ressources humaines;
- le développement de partenariats et la collaboration intersectorielle;
- et la prise en compte de la médecine traditionnelle.

Au cours des dernières années, d'autres documents ont été élaborés dans le but de compléter et de préciser les lignes directrices de la politique nationale de santé, à savoir: la politique nationale de la santé de la reproduction; Politique nationale sur la prévention du paludisme chez les femmes enceintes; Politique nationale pour le traitement du paludisme ; politique de vaccination et la sécurité des injections; Plan national pour l'alimentation et la nutrition.

#### **4.1.2 Secteur de l'Environnement**

Le Gouvernement Bissau-guinéen dispose de plusieurs documents de stratégie environnementale et sociale dont les plus essentiels sont : la Stratégie Nationale pour l'Environnement; le Plan National de Gestion Environnementale (PNGE); la Stratégie Nationale et le Plan d'Action pour la Conservation de la Diversité Biologique; la Stratégie Nationale pour les Aires Protégées et la Conservation de la Biodiversité ; le Plan d'Action National d'Adaptation aux Changements Climatiques; Le Programme d'Action National de Lutte contre la Désertification ; la Stratégie Nationale de Lutte contre la pauvreté et le Plan National pour le Développement Sanitaire.

##### ***4.1.2.1 Le Plan National de Gestion Environnementale***

Cet instrument stratégique d'orientation pour la mise en œuvre de la politique Environnementale, propose dans ses objectifs généraux, que la politique nationale de gestion environnementale puisse contribuer au développement socio-économique durable et soutenable du pays et appuyer dans la recherche des solutions afin de garantir la sécurité alimentaire, l'éradication de la pauvreté, le contrôle des pollutions et l'assainissement.

Dans ses objectifs spécifiques, les aspects suivants sont visés: (i) dans le cadre de la gestion participative, développer et appuyer la mise en place d'une gestion décentralisée et participative des ressources naturelles; (ii) appuyer les différentes associations de base, ainsi que d'autres partenaires, pour pouvoir jouer un rôle prépondérant dans la gestion des ressources naturelles.

Un autre rôle non moins important, concerne l'obligation à la réalisation d'étude d'impact environnementale au niveau de tous les projets susceptibles d'avoir une répercussion au niveau environnementale.

#### **IV.2 CADRE INSTITUTIONNEL**

##### **4.2.1 Cadre institutionnel et organisationnel du secteur de la santé**

Le Service National de Santé en Guinée Bissau a trois (3) niveaux : (i) local, (ii) régional et (iii) central. A la base sont les structures communautaires (unités de santé de base pris en charge par les agents de santé communautaires et des accoucheuses traditionnelles) qui constituent le plus grand nombre parmi les établissements de soins de santé. Même au niveau local, il existe des centres de santé dont la nomenclature A, B et C distingue quant à leur capacité d'intervention (soins plus ou moins complexe, par exemple, des opérations chirurgicales dans les centres de santé A). Ces centres de santé peuvent encore être classés comme se situant en zone rurales ou urbaine. Les centres de santé sont gérés par les équipes techniques et les comités de gestion. Sa zone de couverture est étendue par le biais d'équipes mobiles stratégie avancée.

Sur le plan régional, se trouvent les hôpitaux régionaux, les directions régionales de la santé et les équipes régionales de la santé (ERS). Le niveau régional est responsable de l'analyse de la situation régionale, des prévisions, des plans avec la prédiction de ressources humaines, matérielles et la programmation financière, annuel et de suivi / évaluation. La LRA est responsable de la supervision et du suivi de la mise en œuvre des normes et des protocoles de traitement au niveau des structures de soins (hôpitaux régionaux et les centres de santé).

Au niveau central se trouvent le Ministère de la santé publique (MINSAP), les directions, services programmes nationaux, l'hôpital national Simão Mendes (HNSM) et des centres de référence. La gestion au niveau central est assurée par le MINSAP et les directions de services. Le niveau central est chargé de définir les grandes orientations au niveau régional sur les priorités nationales, les ressources financières et humaines,

la programmation annuelle et le suivi/évaluation. Le service de santé publique est complété par un secteur privé, concentré à Bissau - avec des cliniques dotées de structures d'hospitalisation, des laboratoires de diagnostic et un secteur pharmaceutique. Il existe également des structures privées dans les régions. On dénombre de nombreux postes médicaux gérés par des infirmières ou des sages-femmes, qui sont légalement autorisés à faire des circoncisions, des soins et d'autres traitements. Le secteur privé sans but lucratif est essentiellement impliqué dans les structures de santé gérées par les missions catholique et évangélique et les organisations non gouvernementales (ONG) nationales et internationales. Leurs cas sont régis par le biais des relations protocoles de partenariat entre MINSAP et eux. La plupart des professionnels qui interviennent dans ces structures font partie du MINSAP. Toutefois, les coûts d'exploitation et d'entretien sont presque tous pris en charge par leurs organisations. En plus de ces modèles de partenariat existant entre les MINSAP et les organisations religieuses (Caritas, Communauté de Sant'Egidio, Eglise évangélique), il y a aussi un autre modèle de contrat d'exploitation à l'hôpital Mansoa avec une ONG française. Ce modèle de partenariat permet de faire que cette ONG impliquée contribue directement ou par un autre partenaire pour la construction d'infrastructures pour la formation du personnel technique, ainsi que pour la fourniture d'équipements, de matériels et de médicaments. Dans ce cas, en particulier le fonctionnement de l'hôpital est soutenu par les recettes générées par lui-même dans ses prestations de soins.

#### **4.2.2 Cadre institutionnel de la gestion environnementale et sociale**

##### ***4.2.1.1 Le Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable (SEADD)***

La SEADD a pour mission l'élaboration, la coordination et l'application de la politique et de l'action environnementale et de Développement Durable au niveau national dont la gestion implique autre acteur, notamment les collectivités locales. Il est aussi appuyé dans sa mission par plusieurs structures techniques, notamment la Direction Générale de l'Environnement (DGE).

##### ***4.2.1.2 La Direction Générale de l'environnement (DGE)***

La DGE est l'institution chargée de la mise en œuvre et du suivi de la politique environnementale et de développement durable. Elle a pour mission l'élaboration des éléments de la politique nationale en matière d'environnement et de développement durable. Elle doit également participer au suivi de la mise en œuvre des PGES, des plans, politiques et programmes.

##### ***4.2.1.3 Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC)***

L'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) est rattachée au Secrétariat d'Etat à l'Environnement et au Développement Durable. Elle est chargée de la coordination et du suivi de toute la procédure d'EIES en Guinée Bissau. L'AAAC dispose de compétences humaines réduites dans le domaine des Evaluations et Etudes d'Impacts sur l'Environnement même si elle s'appuie sur des institutions sectorielles pour mener à bien sa mission. En effet, elle dispose de points focaux au niveau central de l'administration et au niveau régional également. Ces Points Focaux représentent leurs ministères respectifs lors des séances d'examen et de validation des EIES, animent au sein de leurs départements respectifs la fonction environnementale et veillent à l'intégration des préoccupations environnementales et sociales dans leurs programmes et projets sectoriels.

L'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC) qui a le mandat en matière de suivi environnemental et social a une très faible capacité en matière de suivi environnemental et social et d'appui au suivi de la réglementation en matière d'environnement par les différents projets.

#### **4.2.3 Cadre institutionnel de la mise en œuvre du projet**

Dans le cadre de l'élaboration du REDISSE2 en Guinée Bissau, une commission intersectorielle et une Unité de Coordination du Projet sont prévues.

##### *4.2.3.1 Commission intersectorielle du projet*

Cette Commission est composée de membres issus du Ministère de la Santé, du Ministère de l'Agriculture et du Développement Rural, du Secrétariat d'Etat à l'Environnement, du Ministère de l'éducation, du Ministère de la Communication et des partenaires nationaux et régionaux au Développement.

La commission a pour rôle de :

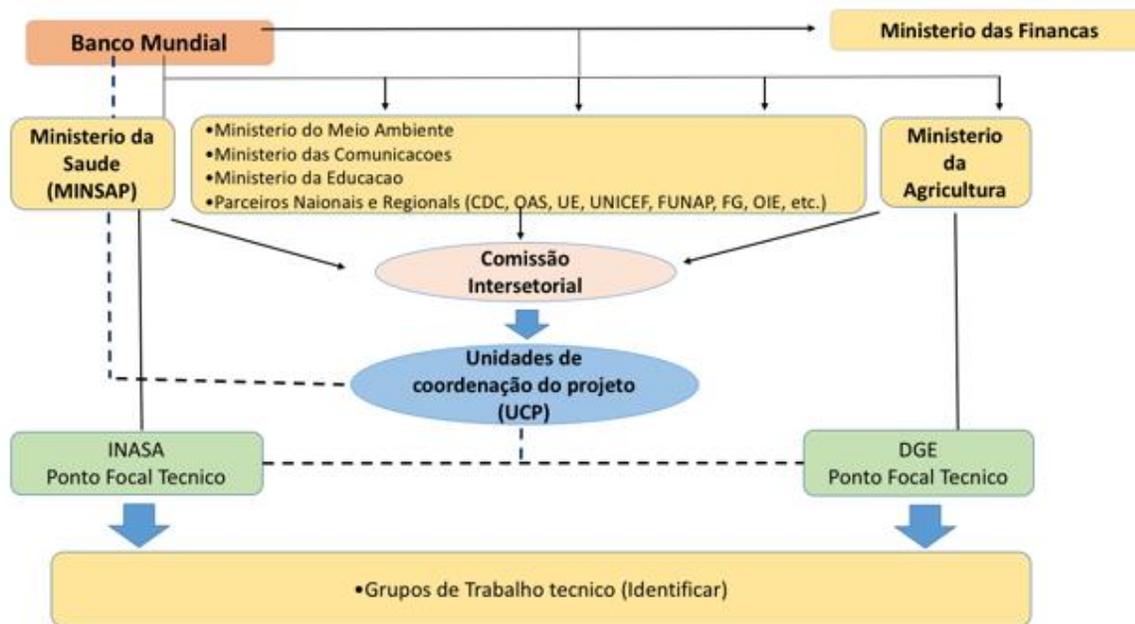
- i) participer à la phase de préparation du projet et à son exécution ;
- ii) suivre et évaluer le projet pendant la phase d'exécution ;
- iii) établir une représentation de des autorités de tutelle, le Ministère de la Santé et celui de l'Agriculture et du Développement Rural et de l'Autorité de régulation environnementale.

Elle travaille en parfaite symbiose avec les partenaires techniques du projet et la société civile.

##### *4.2.3.2 L'Unité d'Exécution du Projet*

L'Unité d'Exécution du Projet (UEP) travaille sous l'autorité de la commission intersectorielle qui rend compte directement à la tutelle à travers ses points focaux. Elle a pour mission de coordonner, gérer et suivre les activités du projet. Dirigée par un coordonnateur, il comprend un expert technique sur les questions de santé, chargé du suivi-évaluation, un responsable administratif et financier, un responsable en passation de marché, un comptable et un assistant. Le poste de spécialiste des questions environnementales et sociales doit être pourvu dans cette équipe.

**Figure 2 : Organigramme du REDISSE2 en Guinée Bissau**



#### 4.2.3.3 Les autres acteurs locaux du projet

Les autres acteurs sont les suivants :

- Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées (IBAP) ;
- Institut National de Santé Publique (INASA) ;
- ONG : One Health (santé unique) ;
- Le Conseil municipal ou équivalent celui qui est Le Conseil Municipal veille entre autres à la protection et à la gestion des ressources naturelles et de l'environnement sur son territoire. Dans sa structuration, le conseil comprend une Commission Environnement et Gestion des Ressources Naturelles qui est chargée, au nom du Conseil, de s'assurer de la prise en charge de l'environnement dans la préparation, la mise en œuvre et le suivi des projets de développement local, mais aussi de la sensibilisation et la mobilisation des populations sur les questions environnementales et sociales ;
- La société civile locale et leurs antennes UICN et antennes des Acteurs Non Gouvernementaux (ANG) La mise en œuvre du projet pourrait être réalisée également avec l'appui de la société civile et les Organisations Non Gouvernementales (ONG) actives dans l'environnement ou le développement local, etc. Ces structures de proximité constituent des facilitateurs potentiels en ce qui concerne l'implication et la mobilisation et peuvent jouer un rôle important dans le suivi de la mise en œuvre de certaines activités de l'EIES.

### IV.3 CADRE REGLEMENTAIRE

#### 4.3.1 Législation environnementale et sociale nationale

Le PNDS II fonde les bases de l'ensemble des stratégies et actions dans le secteur de la santé en Guinée Bissau. Il confère au MINSAP les prérogatives de régulation, d'action et d'intervention dans le domaine de la Santé en Guinée Bissau. Il assure le service publique de santé, la prévention et le soutien en impliquant de manière

participative d'autres partenaires en vue de fournir des soins de santé de qualité, tout en veillant à un bon état sanitaire de la population, afin d'assurer, d'ici l'an 2017 un accès progressif à la trousse de soins essentiels et des prestations de qualité à tous les niveaux du service national de santé en accordant une attention particulière aux zones et les plus pauvres et les plus vulnérables afin de réaliser des gains substantiels de santé dans le PNDS II.

La gestion de l'environnement et la conservation de la diversité biologique bénéficie de plusieurs textes législatifs et réglementaires, il s'agit de :

- **La Loi n°2/2011 de base sur l'environnement**

La Loi organique sur l'environnement est un instrument législatif qui dispose comme principe général en son article 2 que : toute personne a droit à un environnement humain écologiquement équilibré et a le devoir de le défendre, et il est de la responsabilité de l'Etat, par le biais d'organismes qualifiés et en faisant appel à l'initiative populaire et communautaire, d'œuvrer pour l'amélioration de la qualité de la vie, soit au niveau individuel, soit au niveau collectif.

La politique de l'environnement cherche à optimiser et à garantir la continuité dans l'utilisation des ressources naturelles, qualitativement et quantitativement, comme principe fondamental pour un développement durable.

Ces principes sont établis à partir d'un éventail de mesures (article 4) dont l'objectif est de fournir un cadre qui favorise la santé et le bien-être des personnes, le développement social et culturel des communautés, ainsi que l'amélioration de la qualité de vie.

Au plan des normes, la loi ne dispose sur les limites réglementaires environnementales, comme par exemple le bruit, la qualité de l'eau qui pourraient être applicables au projet.

- **La Loi n°10/2010 du 24 septembre 2010 sur l'évaluation environnementale**

La loi sur l'évaluation environnementale en son article 6 « intitulé instrument de classification des projets » définit en sa section 1 les outils d'évaluation environnementale et prévoit comme outils d'évaluation environnementale dans le cadre de la réalisation d'un projet, les outils suivants : l'étude d'impact sur l'environnement, évaluation environnementale stratégique, l'analyse des risques et études de danger ; la consultation publique, l'audit environnemental, l'information sur l'environnement, l'évaluation économique de l'environnement, le suivi environnemental, le plan de gestion environnemental et social, le cadre de gestion environnemental et social, le plan d'action de réinstallation et le plan d'occupation interne.

L'article 7 de la même loi classe les projets par catégorie :

- Projets de la catégorie A ;
- Projets de la catégorie B ;
- Projets de la catégorie C.

La catégorie A concernent les projets à risques élevés et pouvant avoir de multiples incidences négatives assez significatives sur l'environnement et la sante sociale, parfois avec des effets à grande échelle.

La catégorie B regroupent des projets susceptibles d'avoir, sur les populations et l'environnement, des incidences négatives moins graves que celles de la catégorie précédente et ce sont généralement des incidences de nature locale et de courte durée, avec des possibilités de prendre des mesures en vue de les

atténuer. Les projets dont les incidences négatives sur l'environnement et sur la santé sont insignifiantes ou inexistantes sont classés dans la catégorie C. Après un examen préalable, aucune autre mesure relative à l'évaluation de l'environnement ne s'avère nécessaire pour les projets relevant de cette catégorie.

Les annexes I, II et III de cette réglementation détermine la liste nominative des projets, politiques, plan et programmes des secteurs d'activités concernés par l'évaluation environnementale mais c'est la procédure administrative des Évaluations Environnementales qui spécifie le processus qui aboutit à la classification des projets selon les catégories A, B, et C.

- **Le Décret 14/2011 du 22 février sur les forêts**

Cette loi définit en son article 2 alinéa 3 qu'une forêt est une formation naturelle ou un système artificielle de formations composées des mangroves, palmeraies, forêt galeries et les autres types de formations végétales comme les forêts sub-humides, denses, moyennement dense, subtropicale en régénérescence et les savanes arborées et herbacées. En son article 10 alinéa, cette loi stipule que la classification sous le régime de forêt doit être motivée par la nécessité de conservation des ressources forestières et ceci toute la durée que l'Etat juge nécessaire pour protéger l'intérêt général ou la sauvegarde de certaines formations naturelles.

**4.3.2 Conventions internationales ratifiées et pertinentes pour le projet**

Les dispositions légales et réglementaires rappelées ci-dessous sont renforcées par les engagements internationaux pris par la Guinée-Bissau à travers la ratification de certaines conventions internationales en matière d'environnement. Les plus directement liés aux objectifs du projet sont résumés dans le tableau suivant :

- La Réglementation commune aux Etats membres du CILSS sur l'homologation des pesticides " signée en 1992 par les Etats membres du CILSS ;
- La Réglementation c/reg.3/05/2008 portant harmonisation des règles régissant l'homologation des pesticides dans l'espace CEDEAO, adopté lors de la soixantième session ordinaire du Conseil des Ministres de la CEDEAO à Abuja les 17 et 18 Mai 2008 ;
- la Convention relative à la conservation de la faune et de la flore à l'état naturel, signée à Londres le 8 novembre 1933 [entrée en vigueur le 16 juillet 1938 par arrêté n°402] ;
- la Convention africaine sur la conservation de la nature et des ressources naturelles, signée à Alger le 15 septembre 1968. [entrée en vigueur le 20 décembre 1979 par décret n°80-27 du 26 fév. 1980] ;
- la Convention de Ramsar relative aux zones humides d'importance internationale, signée en février 1971 [entrée en vigueur le 04 novembre 1995] ;
- Convention sur la conservation des espèces migratoires de la faune sauvage entrée en vigueur le 1 septembre 1995 ;
- la Convention sur la diversité biologique (CDB), signée le 12 juin 1992 [ratifié le 4 octobre 1995 et entrée en vigueur le 2 janvier 1996] ;

- la Convention internationale de Washington sur le commerce international des espèces menacées de la faune et de la flore (CITES), ratifiée le 23 octobre 1978 [entrée en vigueur le 21 janvier 1979 par décret n°80-24 du 8 juin 1978] ;
- la Convention de Stockholm sur les polluants organiques persistants (POP); signée le 23 mai 2001 et ratifiée le 22 juillet 2004 ;
- le Code de conduite international sur la gestion des pesticides adopté en juin 2013 par la résolution 3/2013, modifie le Code international de conduite pour la distribution et l'utilisation des pesticides du 1er novembre 2002 ;
- la Convention de Rotterdam sur la procédure de consentement préalable en connaissance de cause applicable à certains produits chimiques et pesticides dangereux qui font l'objet d'un commerce international, signée le 09 septembre 1999 [adhésion le 23 juin 2004] ;
- le Protocole de Carthagène sur la prévention des risques biotechnologiques relatifs à la CDB, signé le 24 mai 2000 et ratifié le 22 juillet 2004 et entré en vigueur le 30 septembre 2004 ;
- La Convention de Vienne relative à la protection de la couche d'ozone signée en 1985 [adhésion le 25 février 1991] ; et son Protocole de Montréal relatif aux substances qui appauvrissent la couche d'ozone
- La Convention Cadre des NU sur les Changements Climatique adoptée à Rio le 5 juin 1992 1992 entrée en vigueur le 27 octobre 1995.

#### IV.4 POLITIQUES DE SAUVEGARDE ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DE LA BANQUE MONDIALE APPLICABLES AU PROJET

##### 4.4.1 Présentation et analyse

Au regard des activités physiques envisagées sous les composantes du projet REDISSE<sub>2</sub> et sur la base des contenus des politiques de sauvegarde, on peut déduire le tableau ci-après :

**Tableau 4 : Applicabilité des politiques de la Banque au REDISSE<sub>2</sub>**

No.	Politiques/ Procédures	Exigences de l'OP	Applicabilité au REDISSE <sub>2</sub>
01	Evaluation Environnementale (OP 4.01)	La Banque exige que les projets qui lui sont présentés pour financement fassent l'objet d'une évaluation environnementale (EE) qui contribue à garantir qu'ils sont rationnels et viables, et par là améliore le processus de décision	<b>Oui</b>  La mise en œuvre des sous- projets de la composante 2 et 3 entraineront des impacts et risques potentiels sur l'environnement
02	Habitats naturels (OP 4.04)	La conservation des habitats naturels, comme toute autre mesure de préservation et d'amélioration de	<b>Non</b>

		<p>l'environnement, est essentielle au développement durable à long terme. En conséquence, matière de gestion des ressources naturelles, la Banque soutient une approche la Banque dans le cadre de ses études économiques et sectorielles, des projets que l'institution finance ainsi que dans le cadre du dialogue de politique économique, appuie la protection, le maintien et la réhabilitation des habitats naturels et de leur fonction. En fondée sur le principe de précaution, de façon à garantir que toutes les opportunités servant un développement environnementalement durable soient saisies, et elle attend des emprunteurs qu'ils appliquent cette démarche.</p>	<p>Il a été recensé des aires protégées dans le pays. Toutefois, le projet n'entraînera pas leur dégradation. Cependant, les EIES à réaliser veilleront à ce que la biodiversité locale et l'habitat naturel soient préservés, et que toute perturbation temporaire liée aux travaux de construction et de génie civile soit gérée en conformité avec la PO 4.04. L'EIES complétera la compilation des données environnementales de base spécifiques au projet pour confirmer que le projet ne va pas affecter les habitats sensibles au niveau local.</p>
03	Lutte antiparasitaire (OP 4.09)	<p>Pour aider ses emprunteurs A combattre les organismes nuisibles à l'agriculture ou à la santé publique, la Banque privilégie une stratégie qui encourage l'utilisation de méthodes biologiques ou environnementales et limite le recours aux pesticides chimiques de synthèse. Dans les projets financés parla Banque, l'Emprunteur traite de la lutte antiparasitaire dans le cadre de l'évaluation environnementale réalisée à l'occasion du projet.</p>	<p><b>Oui</b></p> <p>Les sous-projets à financer n'entraînent pas l'acquisition de pesticides de synthèse mais comportent des éléments de lutte antiparasitaire</p>
04	Réinstallation des populations déplacées (OP 4.12)	<p>L'expérience de la Banque montre que, si elle n'est pas bien organisée, la réinstallation involontaire intervenant dans le cadre des projets de développement engendre souvent de graves problèmes économiques, sociaux et environnementaux : les systèmes de production sont démantelés ; les populations voient leurs moyens de production s'amenuiser ou perdent leurs sources de revenu ; elles sont relocalisées dans des environnements où leurs</p>	<p><b>Oui</b></p> <p>Les composante 2 et 3 du REDISSE pourraient induire des acquisitions de terrains</p>

		techniques de production risquent d'être moins performantes et la compétition sur les ressources plus forte ; les structures communautaires et les réseaux sociaux sont affaiblis ; les groupes de parenté sont dispersés ; l'identité culturelle, l'autorité traditionnelle et les possibilités d'entraide sont amoindries ou ruinées. Cette politique renferme des sauvegardes pour affronter et réduire ces risques d'appauvrissement.	
05	Patrimoine culturel (OP 4.11)	La Banque aide les pays à éviter ou atténuer les effets négatifs que les projets de développement qu'elle finance sur les biens culturels physiques. Les effets sur ces biens résultant des activités des projets ne doivent pas être contraires à la législation nationale de l'Emprunteur ni aux obligations qui lui incombent en vertu de traités et accords internationaux applicables dans le domaine de l'environnement	<b>Non</b>  Mais il est possible, mais les dispositions relatives à la protection du patrimoine seront incluses dans les cahiers de charge des entrepreneurs
06	Foresterie (OP 4.36)	La Banque ne finance pas les projets qui, à son avis, impliqueraient une conversion ou une dégradation importante de sites forestiers critiques ou d'habitats naturels critiques. Si un projet implique une conversion ou une dégradation importante de sites forestiers ou d'habitats naturels dont la Banque n'estime pas qu'ils sont critiques, si la Banque juge qu'il n'y a pas d'alternative au projet ni au site envisagé, et si une analyse exhaustive démontre que les bénéfices globaux tirés du projet contrebalancent de façon substantielle les coûts environnementaux, alors la Banque peut financer le projet à condition qu'il intègre des mesures d'atténuation appropriées	<b>Non</b>  Aucune activité du REDISSE <sub>2</sub> n'est orientée sur l'exploitation commerciale de la forêt.

07	Sécurité des barrages (BP 4.37)	Dès qu'un projet impliquant un barrage est identifié, l'EP discute avec l'Emprunteur de la Politique sur la sécurité des barrages (OP 4.37). L'EP s'assure que les termes de référence (TdR) élaborés par l'Emprunteur pour les services techniques touchant à l'étude du site et à la conception du barrage, à la supervision de la construction du nouvel ouvrage ou des travaux de remise en état, aux activités de conseil sur la mise en eau initiale de la retenue et l'entrée en opération, à la réalisation des inspections et des évaluations sécuritaires, aussi bien que les qualifications des professionnels (par ex., ingénieurs, géologues ou hydrologues) devant être employés par l'Emprunteur, correspondent bien à la complexité du projet de barrage en question.	<p><b>Non</b></p> <p>Le REDISSE<sub>2</sub> ne comporte pas une composante relative aux barrages</p>
08	Projets relatifs aux voies d'eau internationales (OP 7.50)	Les projets relatifs à des voies d'eau internationales peuvent affecter les relations entre la Banque et ses emprunteurs et entre des États (qu'ils soient membres de la Banque ou non). La Banque est convaincue que la coopération et la bonne volonté des États riverains sont indispensables à l'utilisation et à la protection optimales des voies d'eau. Elle attache donc la plus grande importance à la conclusion par les riverains d'accords ou d'arrangements appropriés concernant la totalité ou une partie d'une voie d'eau donnée.	<p><b>Non</b></p> <p>Le projet REDISSE n'est pas un projet industriel qui pourrait nuire à la qualité d'une voie d'eau internationale</p>
09	Projets dans les zones en litige (OP 7.60)	Les projets situés dans des zones en litige peuvent soulever un certain nombre de problèmes délicats qui affectent les relations non seulement entre la Banque et ses États membres, mais aussi entre le pays dans lequel est exécuté le projet et l'un ou plusieurs des pays voisins. Afin de ne pas compromettre la position de la Banque ou des pays concernés, il	<p><b>Non</b></p> <p>Aucune portion du territoire Bissau-guinéen concerné n'est pas en litige</p>

		convient de régler le plus tôt possible tout litige concernant la zone d'implantation du projet envisagé. La Banque peut appuyer un projet dans une zone en litige si les gouvernements concernés conviennent que, dans l'attente du règlement du contentieux, le projet envisagé dans le pays A doit suivre son cours sous réserve de la contestation du pays B.	
10	Les peuples indigènes (OD 4.20)	La Banque veille à ce que les projets qu'elle finance n'entraînent des effets négatifs sur la vie des minorités autochtones et qu'elles en tirent des bénéfices économiques et sociaux	<b>Non</b>  Le contexte social de la Guinée-Bissau n'est pas en contradiction avec cette directive. La question ne se pose pas dans ce projet.

## V. CONSULTATION PUBLIQUE

### V.1 OBJECTIFS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE

L'objectif général des consultations publiques est d'assurer la participation des populations au processus de planification des actions du Programme. Il convient de rappeler que la participation du public relève d'une volonté politique globalement exprimée et exigée dans les évaluations environnementales. Il s'agissait notamment: (i) d'informer les acteurs (services techniques étatiques, communautés, élus et société civile) sur le projet et ses activités ; (ii) de permettre aux acteurs de s'exprimer, d'émettre leur avis sur le projet; (iii) d'identifier et de recueillir les préoccupations vis-à-vis du projet ainsi que leurs recommandations et suggestions. Des consultations ont été menées à Bissau avec les principaux acteurs concernés par le REDISSE<sub>2</sub> en Guinée Bissau. Ces consultations vont se poursuivre au moment de la mise en œuvre du Projet dans ses zones de déploiement.

### V.2 DÉMARCHE ADOPTÉE

La méthode de consultation s'est traduite par des entretiens semi-directifs collectifs et individuels réalisés auprès des acteurs du REDISSE<sub>2</sub> (Cf. Annexes pour la liste des personnes et institutions consultées).

Les consultations et entretiens se sont déroulés selon le calendrier suivant :

Consultations	Date
Phase de prise de contact et information des acteurs sur le programme ; recueil d'avis, de recommandations et de données secondaires	Du 24 au 29 novembre 2016

intéressant l'évaluation environnementale du programme	
Consultation publique des acteurs touchés ou concernés par le programme (communautés, services techniques, société civile, élus.	Tout au long de la mise en œuvre du programme (dans ses différentes composantes)

### V.3 POINTS DISCUTÉS

Les points ci-après ont été discutés dans le cadre des consultations sur le REDISSE<sub>2</sub>:

- Connaissance du projet, Information sur le projet;
- Avis sur le projet REDISSE ;
- Rôles et missions de la structure visitée ? le cadre réglementaire du secteur d'activité;
- Difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la mission dédiée ;
- formations sur le suivi et la surveillance ou la gestion des déchets biomédicaux?
- La gestion des pestes et pesticides et de leurs résidus
- Niveau de connaissance dans la gestion des pestes et pesticides?
- le dispositif de gestion des déchets biomédicaux équipements d'élimination & personnel dédié ;
- Craintes et préoccupations par rapport aux activités prévues dans le REDISSE<sub>2</sub> ;
- Les Capacités technique, matérielle et financière;
- La coopération intersectorielle dans le projet;
- La fonction environnementale dans le projet;
- Les recommandations par rapport au REDISSE<sub>2</sub>
- La santé unique;
- L'état sanitaire réel.

### V.4 RÉSULTATS DE LA CONSULTATION PUBLIQUE ET COMMENTAIRES

Il ressort de la consultation publique une unanimité sur la pertinence du projet REDISSE<sub>2</sub> en Guinée Bissau dont les acteurs consultés attribuent beaucoup des bénéfices sociaux, sanitaires et environnementaux. Les acteurs rencontrés y fondent beaucoup d'espoir. Un espoir basé sur une analyse objective de la capacité du projet à contribuer, à travers les activités prévues, à l'atteinte de l'objectif de santé unique placé au carrefour des efforts conjoints de différents partenaires engagés dans le réseau de partenariat et d'échange. Les acteurs trouvent dans le REDISSE<sub>2</sub> les éléments complémentaires et, sans doute, les moyens et mécanismes d'une vigilance et d'une efficacité réelle dans les réponses rapides souhaités faces aux périls sanitaires et aux situations de risques qu'ils génèrent.

Du point de vu de ses effets et impacts négatifs sur l'environnement, les acteurs consultés pensent que le REDISSE<sub>2</sub> ne comporte pas de sources importantes de dangers et périls. Ils le jugent plutôt favorable à la préservation de la santé et du cadre de vie. Toutefois, des avis ont été émis sur la nécessité d'un suivi et d'une surveillance satisfaisante du projet en particulier pour le service de l'environnement, la direction de la protection des végétaux, le service d'hygiène, la direction de l'élevage, le laboratoire national et le comité interministériel sur le REDISSE<sub>2</sub>. Les avis émis peuvent schématiquement être regroupés en deux types (recommandations/suggestions et craintes/préoccupations) au-delà des contributions et constats ayant renseigné les trois (3) rapports.

## V.5 RECOMMANDATIONS ISSUES DE LA CONSULTATION DU PUBLIQUE

- Renforcer les capacités techniques des personnels de santé dans gestion des déchets biomédicaux ;
- Consolider la réglementation dans la gestion des déchets biomédicaux ;
- Augmenter les effectifs du personnel d'hygiène ;
- Equiper la direction de l'Hygiène,
- Créer une banque de données sur l'Hygiène ;
- Appliquer le Plan de gestion des déchets biomédicaux ;
- Equiper les abattoirs d'incinérateurs modernes ;
- Equiper les structures sanitaires et les labos d'incinérateurs modernes ;
- Créer une salle conforme d'entomologie au niveau du labo national ;
- Renforcer les capacités des structures techniques et des communautés dans la gestion des emballages et autres résidus de pesticides ;
- Equiper l'AAAC en moyens de suivi environnemental ;
- Renforcer l'échange entre le MINSAP et le secrétariat d'état à l'environnement ;
- Développer des manuels de procédure dans la gestion des déchets biomédicaux ;
- Former sur les bonnes pratiques de gestion des déchets biomédicaux ;
- Gérer tous les impacts environnementaux négatifs du projet ;
- Renforcer les capacités de l'AAAC dans la gestion des déchets biomédicaux et des pesticides ;
- Unifier la gestion des déchets biomédicaux.

## V.6 LES CRAINTES ET PRÉOCCUPATIONS

- La bureaucratie et l'instabilité politique dans le pays ;
- Les risques de confusion entre le climat politique et l'environnement technique du projet qui est différent.

## VI. IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX POTENTIELS DU PROJET

### VI.1 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIO-ECONOMIQUES POSITIFS

Les principaux impacts environnementaux et sociaux positifs potentiels de la mise en œuvre du REDISSE<sub>2</sub> sont les suivants :

Minimisation des risques environnementaux (pollution des sols, eaux et air)

- Amélioration des conditions de salubrité des formations sanitaires ;
- Préservation de la santé et sécurité du personnel de santé (minimisation des risques sanitaires) ;
- Préservation de la santé et sécurité des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets (minimisation des risques sanitaires) ;
- Préservation de la santé et sécurité des communautés implantées près des sites d'élimination des déchets (minimisation des risques sanitaires) ;
- Amélioration du bien-être du personnel de santé ;
- Amélioration du bien-être des opérateurs qui évoluent dans le secteur des déchets ;
- Renforcement des capacités intersectorielles et régionales pour une surveillance et réponse précoce et rapide aux menaces de maladies ;
- Mise en place d'infrastructures et d'équipements sanitaires ;
- Accroissement des offres de services des formations sanitaires ;
- Renforcement de la santé animale (domestique et faune sauvage) ;
- Renforcement de la santé humaine ;
- Amélioration de la productivité animale ;
- Accroissement des revenus des communautés vivant de l'élevage ;
- Etc.

### VI.2 IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX NEGATIFS

La mise en œuvre du REDISSE<sub>2</sub> peut être source d'impacts environnementaux et sociaux négatifs.

Lors des travaux de rénovation du laboratoire national et/ou de construction d'autres infrastructures, les principaux impacts sont les suivants :

- Risque de déplacement de population par l'acquisition de terres en vue de la construction d'infrastructures sanitaires ;
- Risques de conflits sociaux en cas d'occupation de terrains privés dont le propriétaire n'est pas indemnisé ;
- Gènes/nuisances par le bruit, la poussière et les gaz pour le personnel des structures concernées et les patients dus à la circulation des engins de chantier ;
- Atteinte à la salubrité des sites concernés par le rejet anarchique de déchets de chantier ;
- Risques de survenue d'accident de travail pour le personnel de chantier ;
- Risque de survenue d'accidents pour le personnel des structures concernées et les patients ;
- Etc.

En cas d'épizootie nécessitant l'utilisation de produits chimiques dans les aires protégées pour lutter contre les vecteurs, les impacts redoutés sont :

- Risque de pollutions et de dégradation des eaux superficielles ;
- Risque d'intoxication de la faune sauvage ;
- Génération de déchets (emballages ou produits périmés) de produits chimiques ;

- Etc.

La composante renforcement de capacités des formations sanitaires peut occasionner des impacts suivants :

- *Accroissement du volume de déchets biomédicaux à traiter ;*
- *Augmentation des risques sanitaires pour le personnel de soins ;*
- *Augmentation des risques sanitaires pour les opérateurs ;*
- *Augmentation des risques de pollution de l'environnement (génération de déchets biomédicaux et fonctionnement des unités de traitement) ;*
- *Etc.*

## VII. PLAN CADRE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

### VII.1 RAPPEL ET OBJECTIFS DU PCGES

Les objectifs spécifiques du Plan Cadre de Gestion Environnementale et Sociale (PCGES) sont de décrire les mécanismes institutionnels relatifs à :

- la description du processus de sélection environnementale devant permettre l'identification des impacts environnementaux et sociaux potentiels pouvant découler des activités du programme et la mise en œuvre des mesures d'atténuation proposées ;
- l'application de mesures environnementales et sociales;
- le suivi et la mise en œuvre des mesures d'atténuation ;
- le renforcement des capacités ;
- les estimations des coûts y relatifs ainsi que la chronologie de mise en œuvre.

Le Plan Cadre de Gestion Environnementale et Social (PCGES) regroupe un certain nombre de recommandations sous forme de gestion environnementale et sociale dont se dotera le projet lors de la mise en œuvre des activités. Il est ainsi inclus dans le Plan de Mise en Œuvre et fera l'objet d'une surveillance et d'un suivi environnemental spécifique.

### VII.3 PROCEDURE DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE DES SOUS-PROJETS

Dans le cadre du projet, la fonction « environnementale et sociale » sera assurée à plusieurs niveaux :

#### ***Etape 1 : Préparation des activités du projet***

L'Unité de Coordination du Projet va assurer la préparation des activités à réaliser. Pour cela, l'UCP va inclure dans les TDR du bureau d'étude qui va préparer les dossiers techniques, **le recrutement d'un Expert Environnement et Social pour aider l'UCP de REDISSE2** a mieux prendre en compte les aspects environnementaux et sociaux dans la préparation des dossiers techniques.

Dans cette étape, il s'agira de remplir la « Fiche de sélection environnementale et sociale des projets en Annexe 2 » et de procéder à la classification environnementale et sociale des projets retenus dans le cadre du REDISSE2, pour pouvoir apprécier ses effets sur l'environnement. Le remplissage du formulaire initial de sélection sera effectué par les Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UP.

#### ***Etape 2 : Remplissage du formulaire de sélection et de classification environnementale et sociale du projet***

Lors de la préparation des dossiers techniques d'exécution, l'Expert Environnement et Social de REDISSE2 va appuyer l'UCP du REDISSE 2 dans le remplissage de la fiche de sélection environnementale et sociale fournie en Annexe 2

La validation de la classification environnementale et sociale devra être effectuée par l'AAAC.

La Loi sur l'évaluation environnementale en son Article 6 « intitulé instrument de classification des projets » définit en sa section 1 les outils d'évaluation environnementale et prévoit comme outils d'évaluation

environnementale dans le cadre de la réalisation d'un projet, les outils suivants sont nécessaires :

- étude d'impact environnemental
- évaluation environnementale stratégique,
- analyse des risques et études de danger ;
- consultation publique ;
- l'audit environnemental ;
- licence environnementale ;
- évaluation économique environnementale ;
- monitoring environnemental ;
- plan de gestion environnemental et social ;
- cadre de gestion environnemental et social ;
- plan de réinstallation ;
- plan d'occupation interne.

Selon l'Article 7 de la loi sur l'évaluation environnementale (*Loi n° 10/2010 du 24 septembre 2010*), seule trois (3) catégories sont visées dans le classement des projets :

- **Catégorie A** = concernent les projets à risques élevés et pouvant avoir de multiples incidences négatives assez significatives sur l'environnement et la sante sociale, parfois avec des effets à grande échelle nécessitant une étude d'impact environnemental ;
- **Catégorie B** = regroupent des projets susceptibles d'avoir, sur les populations et l'environnement, des incidences négatives moins graves que celles de la catégorie précédente et ce sont généralement des incidences de nature locale et de courte durée, avec des possibilités de prendre des mesures en vue de les atténuer ;
- **Catégorie C** = Les projets dont les incidences négatives sur l'environnement et sur la santé sont insignifiantes ou inexistantes nécessitant uniquement l'application de simples mesures.

Le projet REDISSE<sub>2</sub> étant classé en catégorie B, il va s'en dire que les activités à réaliser seront soit catégorie B soit en catégorie C.

**Les sous-projets qui sont classés dans la catégorie A ou qui nécessitent l'acquisition d'une terre ne seront ni financés par la REDISSE-II**

Après l'analyse des informations contenues dans les résultats de la sélection et après avoir déterminé la bonne catégorie environnementale, et donc l'ampleur du travail environnemental requis, l'Expert Environnement et Social de REDISSE<sub>2</sub> en rapport avec l'UCP-REDISSE<sub>2</sub>, fera une recommandation pour dire si : (a) un travail environnemental ne sera pas nécessaire ; (b) l'application de simples mesures d'atténuation suffira ; (c) une Etude d'Impact Environnemental (EIE) séparée devra être effectuée.

### ***Etape 3 : Validation de la classification des sous-projets***

La classification des sous projets effectuée par l'Expert Environnement et Social REDISSE<sub>2</sub> sera validée par l'Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC).

### ***Etape 4 : Exécution du travail environnemental et social du projet***

- **Lorsqu'une EIES n'est pas nécessaire**

Dans ces cas de figure, l'Expert Environnement et Social de REDISSE<sub>2</sub> et l'UCP REDISSE<sub>2</sub> consultent les check-lists des mesures d'atténuation du sous-chapitre VII.2 du présent CGES, les clauses environnementales et sociales en Annexe 3 et les directives de la Banque Mondiale en Annexe 4 pour sélectionner les éventuelles mesures d'atténuation appropriées.

- **Lorsqu'une EIES est nécessaire**

La préparation des Termes de référence pour les études environnementales sera effectuée par le REDISSE<sub>2</sub>. Ce dernier effectuera le recrutement de consultants environnement et social qui effectueront le travail.

Les éventuels rapports d'études environnementales et sociales seront examinés et validés par l'AAAC qui s'assurera que, pour chaque sous-projet, tous les impacts environnementaux et sociaux ont été identifiés et que des mesures de mitigations effectives ont été proposées dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

***Etape 5 : Examen et approbation des rapports d'EIES***

En cas de réalisation d'une EIES (activités classées en catégorie « B »), le rapport d'EIES, incluant un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES) sera validé par l'AAAC. L'EIES et son PGES seront également soumis à la non objection de la Banque mondiale.

***Etape 6 : Intégration des mesures environnementales dans les dossiers d'appel d'offre/exécution***

En cas de travail environnemental et social (une EIES avec PGES à réaliser), l'UCP REDISSE<sub>2</sub>, va recruter un Consultant qualifié pour réaliser ce PGES. Le projet veillera à intégrer les recommandations et autres mesures de gestion environnementale et sociale dans les dossiers d'appel d'offre et d'exécution des sous-projets.

Pour les sous-projets ne nécessitant pas un travail environnemental supplémentaire mais uniquement l'application de simples mesures d'atténuation, l'EES-BE va puiser dans la liste des mesures environnementales et sociales proposés dans le sous-chapitre VII.2 du présent CGES les mesures jugées appropriées et les clauses présentées en Annexe 3 pour les inclure dans les dossiers d'appel d'offre et d'exécution.

***Etape 7 : Mise en œuvre et suivi surveillance des mesures environnementales et sociales***

Pour chaque sous-projet, les prestataires privés sont chargés de la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales. Toutefois, au préalable, elles devront préparer et mettre en œuvre un Plan de Gestion Environnementale et Sociale (PGES). **Le PGES sera inclus dans les documents d'acquisition des contrats de travaux de génie civil qui devrait être mis en œuvre pendant la construction**

Le suivi de la mise en œuvre sera assuré comme suit:

- La supervision des activités sera assurée par l'Expert Environnemental et Social du REDISSE<sub>2</sub> ;
- Le suivi de proximité des mesures environnementales et sociales sera assuré par les services techniques de l'Etat (AAAC, Direction de la Santé Publique, Direction de l'Elevage, Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique, IBAP, Direction de la Protection des Végétaux, etc.).

- L'évaluation sera effectuée par un ou des Consultants indépendants, à mi-parcours et à la fin du projet.

L'opérationnalisation de ce cadre est basée sur le dispositif décliné dans le tableau suivant :

☞ **Arrangements institutionnels pour la mise en œuvre du CGES**

- Comité de pilotage du projet :
- Unité de mise en œuvre du projet (UP) : elle aura la responsabilité globale de la mise en œuvre du présent CGES et des instruments et autres mesures de sauvegarde environnementale et sociale relatives au projet. Elle assure, la préparation desdits documents, l'obtention des certificats et permis requis par les réglementations nationales pertinentes avant toute action, .... Elle rend compte au comité de pilotage de toutes les diligences, et assure que la Banque et les autres acteurs reçoivent tous les rapports de surveillance E & S. A cette fin, elle dispose d'une unité environnementale et sociale composée de deux spécialistes qualifiés (01 spécialiste en sauvegarde environnementale et 01 spécialiste en sauvegarde sociale), dont les missions spécifiques sont résumées dans le tableau ci-dessous.
- Agence/Direction de l'Environnement / Evaluation environnementale:
- Mairie :
- Associations de producteurs bénéficiaires :
- Xxx :

☞ **Rôles et responsabilités pour la mise en œuvre des mesures de gestion E&S**

- Coordonnateur du projet :
- Spécialiste Sauvegarde Environnementale:
- Spécialiste en sauvegarde sociale :
- Responsable technique de l'activité éligible :
- Spécialiste en passation de marchés :
- Responsable des finances :
- Spécialiste en suivi-évaluation :
- Entreprise :
- Contrôleur des travaux :
- Autorité locale (Mairie, Sous-préfet, etc.) :

**Tableau : Matrice des rôles et responsabilités (au regard de l'arrangement institutionnel de mise en œuvre du CGES)**

No	Etapas/Activités	Responsable	Appui/ Collaboration	Prestataire
1.	Identification de la localisation/site et principales caractéristiques technique du sous-projet (Filtre E&S ???)	•Bénéficiaire	•SSES/UP •Autorité locale	•Bureau d'études •Bureau de contrôle et de supervision des travaux •Entreprise(s) chargée(s) des travaux

2.	Sélection environnementale (Screening-remplissage des formulaires), et détermination du type d'instrument spécifique de sauvegarde (EIES, RAP, IPP, Audit E&S, AS, ...)	Spécialistes Sauvegarde Environnementale et Sociale (SSES) de l'UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>•Bénéficiaire;</li> <li>•Autorité locale</li> <li>•SSES/UP</li> <li>•xxx</li> </ul>	
3.	Approbation de la catégorisation par l'entité chargée des EIE et la Banque	Coordonnateur du Projet	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Entité Nationale chargée des EIE (EN-EIE)</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
4.1.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie A			
	Préparation, approbation et publication des TDR	SSES/UP	EN-EIE	Banque mondiale
	Réalisation de l'étude y compris consultation du public		Spécialiste Passation de Marché (SPM); EN-EIE ; Maire ;	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN-EIE,</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media ;</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
4.2.	Préparation de l'instrument spécifique de sauvegarde E&S de sous-projet de catégorie B ou C			
	Préparation et approbation des TDR	Spécialistes en Sauvegarde Environnementales et Sociales (SSES) de l'UP		Banque mondiale
	Réalisation de l'étude y compris consultation du public		Spécialiste Passation de Marché (SPM); EN-EIE ; Autorité locale	Consultant
	Validation du document et obtention du certificat environnemental		SPM, Autorité locale	<ul style="list-style-type: none"> <li>• EN-EIE,</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
	Publication du document		Coordonnateur	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Media ;</li> <li>• Banque mondiale</li> </ul>
5.	(i) Intégration dans le dossier d'appel d'offres (DAO) du sous-projet, de toutes les mesures de la phase des travaux contractualisables avec l'entreprise ; (ii) approbation du PGES entreprise	Responsable Technique (RT) de l'activité	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SSES</li> <li>• SPM</li> </ul>	

6.	Exécution/Mise en œuvre des mesures non contractualisées avec l'entreprise de construction	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• SPM</li> <li>• RT</li> <li>• Responsable Financier (RF)</li> <li>• Autorité locale</li> <li>• xxxx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultant</li> <li>• ONG</li> <li>• Autres</li> </ul>
7.	Surveillance interne de la mise en œuvre des mesures E&S	SSES	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Spécialiste en Suivi-Evaluation (S-SE)</li> <li>• RF</li> <li>• Autorité locale</li> <li>• xxxx</li> </ul>	Bureau de Contrôle
	Diffusion du rapport de surveillance interne	Coordonnateur	SSES	
	Surveillance externe de la mise en œuvre des mesures E&S	EN-EIE	SSES	
8.	Suivi environnemental et social	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• S-SE</li> <li>• xxxxx</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Laboratoires /centres spécialisés</li> <li>• ONG</li> </ul>
9.	Renforcement des capacités des acteurs en mise en œuvre E&S	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• SPM</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> <li>• Structures publiques compétentes</li> </ul>
11.	Audit de mise en œuvre des mesures E&S	SSES/UP	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Autres SSES</li> <li>• SPM</li> <li>• S-SE</li> <li>• EN-EIE</li> <li>• Autorité locale</li> </ul>	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Consultants</li> </ul>

Les rôles et responsabilités tels que décrits ci-dessus seront intégrés dans le manuel d'exécution du projet (MEP).

#### VII.4 EVALUATION DES CAPACITES DE GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

La gestion environnementale et sociale du Projet REDISSE<sub>2</sub> en question va interpeller les acteurs institutionnels suivants :

- **Commission intersectorielle du REDISSE<sub>2</sub>**

Cette commission est composée de membres issus des différents services techniques des ministères impliqués dans le projet et de partenaires de la société civile. Elle regroupe des profils et compétences variés mais ses membres ne sont pas familiers aux procédures et dispositifs de prise en charge de l'environnement dans des projets comme le REDISSE<sub>2</sub>.

- **L'UCP REDISSE<sub>2</sub>**

Le projet doit disposer d'une cellule « Environnement et Social» avec au moins un (1) expert. Cette cellule va assurer la fonction de Point Focal Environnement et Social (PFES) pour le compte du Projet. Cette cellule,

sera chargée d'organiser et de coordonner les missions des services techniques chargés du suivi environnemental et de ceux chargés de la mise en œuvre opérationnelle des activités du REDISSE en Guinée Bissau. Le comité interministériel et l'UCP devront être formés en procédure de suivi et surveillance environnemental.

- **L'AAAC**

L'Autorité Compétente d'Evaluation Environnementale (AAAC) assure la conduite et le suivi des EIES. L'AAAC a des capacités certaines en évaluation environnementale et sociale, mais elle est confrontée à des contraintes logistiques, matérielles et financières pour mener sa mission.

**Conclusion :**

Au regard de cette analyse, il apparaît que les capacités de gestion environnementale et sociale des différentes structures impliquées dans la mise en œuvre du programme ne sont pas les mêmes et ne sont pas suffisantes. A cet effet, il est recommandé de renforcer leur capacité dans ces domaines en vue d'assurer une appropriation de la gestion environnementale.

## VII.5 MESURES DE RENFORCEMENT DE LA GESTION ENVIRONNEMENTALE ET SOCIALE

### 7.5.1 Mesures de renforcement institutionnel

La commission intersectorielle qui regroupent toutes les parties prenantes du REDISSE en Guinée Bissau devra être formée sur les procédures de suivi-évaluation environnementale et sociale. Ce renforcement de capacité portera sur la réglementation nationale et les politiques et directives de la Banque mondiale. Il en sera de même avec l'UCP dont tous les membres devront être formés en plus du recrutement d'un environnementaliste.

La réglementation sur l'hygiène et l'assainissement devra être consolidée et vulgarisée tant au niveau de la commission que des services sanitaires des aires de déploiement du projet. Dans ce même ordre d'idée, il serait intéressant de créer des CHST dans les différentes structures sanitaires des zones d'intervention du projet.

### 7.5.2 Mesures de renforcement technique

Les capacités de suivi et surveillance environnementale des structures dédiées à ces tâches devront être relevés par la mise à disposition de moyens logistiques et d'instruments de suivi de la qualité des compartiments environnementaux ; il s'agit ici particulièrement de l'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC), de la Direction de l'Elevage et de la Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique.

### 7.5.3 Information et sensibilisation des communautés

La commission intersectorielle procédera à des campagnes d'information et de sensibilisation des communautés vivant dans les zones d'intervention du REDISSE en Guinée Bissau. Cette sensibilisation portera sur les composantes du REDISSE et sur les effets environnementaux liés aux sous-projets du REDISSE et les mesures de gestion. Elle pourra se faire avec l'appui des structures partenaires du projet tel que l'IBAP qui ont capitalisé une bonne expérience d'accès aux zones difficiles.

#### 7.5.4 Arrangements institutionnels pour la surveillance et le suivi environnemental et social

La mise en œuvre de la stratégie de gestion environnementale nécessite de mettre en place un dispositif de suivi et de surveillance environnementale pour l'ensemble des activités du projet.

**Par surveillance environnementale**, il faut entendre toutes les activités d'inspection, de contrôle et d'intervention visant à vérifier que :

- (i) toutes les exigences et conditions en matière de protection d'environnement soient effectivement respectées avant, pendant et après la mise en œuvre des sous-projets ;
- (ii) les mesures de protection de l'environnement prescrites par l'étude environnementale soient mises en place et permettent d'atteindre les objectifs fixés ;
- (iii) les risques et incertitudes puissent être gérés et corrigés à temps opportun.

Le suivi environnemental a pour but de vérifier, sur le terrain, la justesse de l'évaluation de certains impacts et l'efficacité des mesures d'atténuation ou de compensation prévues par l'EIE, et pour lesquelles subsiste une incertitude. Les connaissances acquises avec le suivi environnemental permettront de corriger les mesures d'atténuation et éventuellement de réviser certaines normes de protection de l'environnement. Le Programme de suivi décrit :

- (i) les éléments devant faire l'objet d'un suivi ;
- (ii) les méthodes/dispositifs de suivi ;
- (iii) les responsabilités de suivi ;
- (iv) la période de suivi.

**Remarque : Le suivi environnemental est assuré par les services déconcentrés de l'Etat (AAAC, Direction de la Santé Publique, Direction de l'Elevage, Direction de la Protection des Végétaux, Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique, l'IBAP, etc.).**

##### 7.5.4.1 Indicateurs de surveillance et de suivi environnemental

Les indicateurs sont des signaux pré-identifiés qui expriment les changements dans certaines conditions ou résultats liés à des interventions spécifiques. Ce sont des paramètres dont l'utilisation fournit des informations quantitatives ou qualitatives sur les impacts et les bénéfices environnementaux et sociaux du projet.

Ils fournissent une description sommaire des états et des contraintes et permettent d'observer le progrès réalisé ou la dégradation subie dans le temps ou par rapport à un élément.

En vue d'évaluer l'efficacité des activités du projet, les indicateurs environnementaux et sociaux de suivi ci-après sont proposés :

#### **Indicateurs d'ordre stratégique**

- Recrutement d'Expert Environnement et Social par l'UCP REDISSE<sub>2</sub> ;
- Effectivité de la réalisation du « screening » environnemental et social ;
- Nombre de séances de formation/sensibilisation organisé ;
- Nombre de missions de suivi environnemental organisé durant le projet

### Indicateurs associés aux sous-projets

- Nombre de sous-projets ayant fait l'objet d'une sélection environnementale et sociale ;
- Nombre de sous-projet ayant fait l'objet d'une EIES avec PGES mis en œuvre ;
- Nombre de DAO ayant intégré les Prescriptions Environnementale et Sociales (PES) ;
- Nombre de sous-projets ayant appliqué les mesures préconisées par les PGES ;
- Etc.

**Tableau : Indicateurs de suivi des mesures du PCGES**

Mesures	Domaines d'intervention	Indicateurs
<b>Mesures de suivi et d'évaluation</b>	Suivi environnemental et surveillance environnementale du REDISSE <sub>2</sub> Evaluation PGES (interne, externe, à mi-parcours et finale)	- Nombre de missions de suivi - Taux d'exécution des mesures des PGES des sous-projets
<b>Formation</b>	Opérationnalisation du CGES Procédure nationale EE Exigences des politiques de la Banque Exécution et suivi des PGES Techniques de mobilisation et de sensibilisation	- Nombre de séances de formation/sensibilisation organisé - Nombre et nature des modules élaborés - Nombre de personnes formé
<b>IEC/ Sensibilisation</b>	Sensibilisation et plaidoyer sur les objectifs du REDISSE <sub>2</sub> , les enjeux environnementaux et sociaux des sous projets et les bonnes pratiques	- Nombre de séances de sensibilisation organisé - Nombre et catégories de personnes sensibilisé

Aussi dans le cadre du suivi environnemental, les mesures environnementales et les PGES à réaliser, devront-elles comporter des activités vérifiables par les indicateurs suivants :

**Tableau : Indicateurs et dispositif de suivi des composantes environnementales et sociales**

Éléments de suivi et Indicateur	Méthodes et dispositifs de suivi	Responsable	Période
<b>Environnement humain</b>	Vérification : - du respect des mesures d'hygiène sur le chantier	Bureaux de contrôle et de supervision des travaux	Tout au long des travaux
Cadre de vie	- des pratiques de bonne gestion des déchets	Point focal Environnement et Social de REDISSE <sub>2</sub>	Au moins 2 fois/semaine tout au long des travaux
<b>Santé &amp; Sécurité sur le chantier</b>	Vérification : - de la mise en place des mesures de sécurité	Bureaux de contrôle et de supervision des travaux	Tout au long des travaux

Éléments de suivi et Indicateur	Méthodes et dispositifs de suivi	Responsable	Période
	<ul style="list-style-type: none"> <li>- de la disponibilité de consignes de sécurité en cas d'accident</li> <li>- de l'existence d'une signalisation appropriée</li> <li>- du respect de la limitation de vitesse</li> <li>- du respect du plan de circulation sur le chantier</li> <li>- du port des EPI par le personnel de chantier</li> </ul>	Point focal Environnement et Social de REDISSE <sub>2</sub>	Au moins 2 fois/semaine tout au long des travaux
<b>Eaux superficielles</b>  - Contamination par les produits chimiques	- Suivi de la qualité des eaux superficielles	DIRECTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTAL E ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE	Tout au long du projet
<b>Faune sauvage</b>  - Taux de mortalité par les épizooties - Taux de mortalité par intoxication par les eaux contaminées par les pesticides	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation visuelle</li> <li>- Suivi de la qualité des eaux superficielles</li> </ul>	IBAP	Tout au long du projet
<b>Faune domestique</b>  - Taux de survenue de zoonoses - Taux de mortalité par zoonoses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Évaluation visuelle</li> <li>- Vérification de l'apparition de vecteurs de maladies</li> <li>- Vérification de l'apparition de zoonoses</li> <li>- Suivi épidémiologique</li> </ul>	DIRECTION DE L'ELEVAGE	Tout au long du projet
<b>Populations humaines</b>  - Taux de survenue de zoonoses	<ul style="list-style-type: none"> <li>- Vérification de l'apparition de vecteurs de maladies</li> <li>- Vérification de l'apparition de zoonoses</li> <li>- Suivi épidémiologique</li> </ul>	DIRECTION DE LA SANTE HUMAINE ET DIRECTION DE LA SANTE ANIMALE	Tout au long du projet

### Consultation lors de la préparation des PGES

Ce paragraphe décrit le processus et la procédure de consultation publique au cours de la préparation du PGES. Pour chaque sous-projet identifié nécessitant la réalisation d'une EIES/PGES, des consultations seront faites conformément à la politique de sauvegarde PO/PB 4.01 de la banque mondiale et les exigences de la législation nationale en matière d'information et de consultation population dans le cadre des EIES. L'objectif poursuivi étant d'assurer la participation et l'engagement des populations et des acteurs impliqués

dans le sous-projet de manière à favoriser la prise en compte de leurs avis, attentes, préoccupations et recommandations dans le processus de préparation, de mise en œuvre et de suivi. Plus spécifiquement, il s'est agi : (i) d'informer les populations et les acteurs sur le projet et les actions envisagées ; (ii) de permettre aux populations et aux acteurs de se prononcer sur le projet, (iii) d'émettre leurs avis, préoccupations, besoins, attentes, craintes, etc. vis-à-vis du projet ; et, (iv) de recueillir leurs suggestions et recommandations pour le sous-projet.

Les consultations seront basées sur une approche participative qui a associé les divers acteurs à l'élaboration de l'EIES/PGES. Ainsi, la méthode utilisée sera basée sur l'entretien semi-structuré qui, sur la base de guide d'entretien, permettra de recueillir les points de vue des différents acteurs impliqués dans la mise en œuvre du projet.

### **Mécanismes de redressement des torts et de gestion des conflits**

Le mécanisme de redressement des torts a pour but de donner aux individus et communautés qui croient qu'ils sont lésés par les activités du projet REDISSE<sub>2</sub> l'opportunité de faire des réclamations à l'attention des responsables du projet. Pour cela, les plaintes ou réclamations pourront être (i) soit rédigées et adressées aux administrateurs des entités territoriales en zone urbaine comme en zone rurale ; (ii) soit inscrites dans le cahier des doléances qui sera établi à cet effet et qui sera mis à la disposition du public en permanence auprès de chaque entité territoriale ciblée.

Les responsables de ces entités territoriales (communes ou assimilés) achemineront les doléances reçues auprès de la Coordination du Projet REDISSE<sub>2</sub> (ou des Points Focaux) et s'assureront que les plaintes reçues sont examinées rapidement pour répondre aux préoccupations liées au projet. Par ailleurs, les communautés et les personnes touchées par le projet peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si un préjudice a eu lieu ou pourrait se produire, en raison de la non-conformité de la Banque mondiale avec ses politiques et procédures.

Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations aient été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que des réponses aient été fournies. Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes, les Communautés et les personnes peuvent visiter le site de la banque mondiale « [www.worldbank.org/grs](http://www.worldbank.org/grs) ». Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, les Communautés et les personnes peuvent également visiter le site [www.inspectionpanel.org](http://www.inspectionpanel.org).

L'expert environnemental et social du Projet mettra en place un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige. L'expert tiendra un registre où figureront les dates d'enregistrement des réclamations, le numéro des réclamations, les dates de résolution des réclamations et l'instance avec laquelle les réclamations auront été résolues.

### **7.5.5 Calendrier de mise en œuvre des mesures environnementales et sociales**

**Tableau** : Calendrier de mise en œuvre des mesures

Mesures	Actions proposées	Période de réalisation
Mesures d'atténuation	(Voir liste des mesures d'atténuation)	Durant la mise en œuvre du projet REDISSE <sub>2</sub>

<b>Mesures institutionnelles</b>	<i>Recrutement d'un Point Focal Environnement et Social au sein de l'UCP REDISSE2</i>		Dès le début du projet
<b>Renforcement des capacités des acteurs institutionnels</b>	Formation sur la gestion environnementale et sociale		1 <sup>ère</sup> année
<b>Sensibilisation</b>	Sensibilisation et mobilisation des éleveurs, vendeurs informels de pesticides et autres produits vétérinaires, communautés, etc.		1 <sup>ère</sup> année et durant la mise en œuvre du projet
<b>Mesures de suivi et surveillance</b>	Suivi et surveillance environnemental du projet	Suivi de proximité	Durant la mise en œuvre du projet
		Supervision	Tous les 3 mois
	Evaluation du PGES	A mi-parcours	fin 2 <sup>ème</sup> année
		finale	fin 5 <sup>ème</sup> année

### 7.5.6 Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales

Les coûts englobent aussi bien les coûts techniques que ceux de renforcement et de mobilisation sociale. Les coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales sont synthétisés ci-dessous :

**Tableau : Coûts estimatifs des mesures environnementales et sociales**

Activités	Quantité	Coût unitaire ( F CFA)	Coût total (FCFA)
Provision pour la préparation des EIES suite au screening	2	10 000 000	20 000 000
Provision pour la mise en œuvre des PGES issus de ces EIES	Forfait	Forfait	30 000 000
Formation spécifique en évaluation et suivi environnemental et en politique de sauvegarde de la Banque (acteurs impliqués dans la mise en œuvre des mesures environnementales et sociales)	2	2 500 000	5 000 000
Appui à AAAC pour se renforcer dans la gestion environnementale et sociale des projets du secteur	2	2 500 000	5 000 000
Évaluation (mi-parcours et finale) du CGES par un consultant indépendant	2	5 000 000	10 000 000
<b>Total général</b>			<b>70 000 000</b>

**VIII. ANNEXES**

## ANNEXE 1 : TERMES DE REFERENCES DU CGES

### 1. OBJECTIFS

Le Consultant élaborera un Cadre de Gestions Environnementaux et Sociaux (CGES), Plan de gestion intégrée des et des vecteurs (PGIV) et Plan de gestion des déchets biomédicaux (DBM). Ces documents guidera les études spécifiques subséquentes pour des sous-projets et déterminera les arrangements institutionnels pour les mécanismes de sélection, de mise en œuvre et de suivi pour lesquels le Projet ne dispose pas encore d'informations précises quant à leurs emplacements et leur scale. Il s'agira d'assurer l'identification et l'analyse des impacts environnementaux et sociaux potentiels liés à la mise en œuvre du Projet, afin de respecter les politiques de sauvegardes de la Banque Mondiale pendant la mise en œuvre des investissements.

L'objectif des documents sont (i) d'établir un mécanisme pour déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels (incluant les impacts sur la santé publique) des types de sous projets pouvant être financés dans le cadre du Projet ; (ii) minimiser les effets potentiels négatifs sur la santé humaine, animale et l'environnement (iii) l'amélioration de la santé publique et de la salubrité environnementale dans les formations sanitaires. (iv) de définir de manière générale les mesures de suivi et d'atténuation à prendre pour soit éliminer les impacts environnementaux et sociaux adverses, soit les porter à des niveaux acceptables ; et (iii) définir les modalités institutionnelles et programme de formation et sensibilisation pour la mise en œuvre.

Les propositions faites dans les trois documents devraient tenir compte à la fois de la réglementation nationale et des politiques opérationnelles environnementales et sociales de la Banque Mondiale en matière de sauvegardes environnementales et sociales.

### 2. LES TACHES

Les documents sont inclure :

1. brève présentation du pays (les conditions du milieu naturel (physique et biologique), du milieu humain, socioéconomique et culturel dans les sites d'intervention du projet) ;
2. description des systèmes législatifs et institutionnels
3. description sectorielle actuelle et de la situation opérationnelle
4. déterminer et évaluer les impacts environnementaux et sociaux potentiels (incluant les impacts sur la santé publique et les risques environnementaux et sociaux) des types de sous projets pouvant être financés dans le cadre du Projet ;
5. développer une grille pour aider à déterminer les impacts environnementaux et sociaux potentiels négatifs et des mesures d'atténuation indirectes et directes de réduction des impacts
6. Les Sections spécifique :
  - spécifique pour le CGES :
    - Développer un *Screening tool* pour classer les sous-projets par catégorie
    - Inclure mesure de préservation du patrimoine culturel
    - Élaborer un organigramme de mise en œuvre et générique time-line définissant le processus de préparation de l'EIES spécifique au site et de leurs processus d'approbation et consultation et supervision et reportage. Rôles et responsabilités des ministères et des parties prenantes doivent être identifiés
  - spécifique pour le PGIV :

- Le projet intervient principalement dans le domaine de la surveillance et de la prévention en santé animale et humaine. Il n'intervient donc pas dans le domaine des pesticides agricoles. En outre, le projet ne prévoit pas l'achat et la distribution de pesticides pour les bénéficiaires finaux (les éleveurs).
  - Plan d'action pour la gestion des pestes et des pesticides dans le secteur de l'élevage
  - Spécifique pour le Plan de Gestion de DBM :
    - plan d'action pour améliorer la DBM et sécurité au travail pratiques du personnel de santé et la sensibilisation de personnel et la communauté
7. Définir le niveau de renforcement des capacités et de l'assistance technique, si besoin en est nécessaire à la mise en œuvre des recommandations des documents
  8. Etablir le cadre de suivi-évaluation avec des indicateurs types, un calendrier de monitoring et les parties responsables de la mise en œuvre de dispositif
  9. Développer un plan de surveillance environnemental et social pour s'assurer que les questions environnementales et sociales spécifiques seront contrôlées efficacement;
  10. Développer un plan de consultation publique qui sera présenté en annexe du rapport.
  11. Préparer un budget et des annexes techniques pour la mise en œuvre des recommandations des trois documents.

Le consultant doit organiser des consultations pour 3 documents avec les parties prenantes et annexer le compte rendu de minutes dans chaque document et inclure les procès-verbaux des discussions dans les trois documents.

**ANNEXE 2 : FICHE DE SCREENING OU TRI PRELIMINAIRE****Intitulé du projet** : .....**Secteur** : .....**Situation** : Région : ..... / Département : .....

Village : .....

Commune : ..... / Quartier : .....

*(Rayer la mention inutile)***Responsables (personnes à contacter) :**

(1).....

(2).....

**Personne chargée de remplir le présent formulaire :**

Prénom et Nom : ..... Fonction : .....

Téléphone fixe : ..... Portable : ..... E-mail : .....

**Date** : ..... **Signatures** : .....**PARTIE A : BREVE DESCRIPTION DU PROJET**

.....

.....

.....

**PARTIE B : IDENTIFICATION DES IMPACTS ENVIRONNEMENTAUX ET SOCIAUX ET CONSULTATIONS**

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observation</b>
<b>Ressources naturelles</b>			
1. Le projet nécessitera-t-il des volumes importants de matériaux de construction dans les ressources naturelles locales (sable, gravier, latérite, eau, bois de chantier, etc.) ?			
2. Le projet nécessitera-t-il un défrichage important ?			
3. Le projet peut-il occasionner des variations du niveau de la nappe d'eau souterraine ou du débit des cours d'eau ?			

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>	<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observation</b>
4. Le projet peut-il entraîner une diminution qualitative et quantitative des ressources naturelles (eau, bois, braconnage, exploitation forestière, extraction minière, etc.) ?			
<b>Diversité biologique</b>			
5. Le projet risque-t-il de causer des effets sur des espèces rares, vulnérables et/ou importants du point de vue économique, écologique, culturel			
6. Y a-t-il des zones de sensibilité environnementale qui pourraient être affectées négativement par le projet ? (forêt, zones humides, lacs, rivières, zones d'inondation saisonnière...)			
<b>Zones protégées</b>			
7. Si le projet est à faible distance d'une zone protégée (parc national, réserve, forêt classée, site de patrimoine mondial, etc.), pourrait-il en affecter négativement l'écologie ? (p.ex. interférence avec les vols d'oiseau, avec les migrations de mammifères...)			
<b>Géologie et sols</b>			
8. Y a-t-il des zones instables d'un point de vue géologique ou des sols susceptibles à de sévères dégradations (érosion, glissement de terrain, effondrement) ?			
9. Y a-t-il des zones à risque de salinisation ?			
<b>Paysage / esthétique</b>			
10. Le projet aurait-t-il un effet adverse sur la valeur esthétique du paysage ?			
<b>Sites historiques, archéologiques ou culturels</b>			
11. Le projet pourrait-il changer un ou plusieurs sites historique, archéologique, ou culturel (par excavations, fréquentations, etc.?)			
<b>Perte d'actifs, de biens et services</b>			
12. Est-ce que le projet déclencherà la perte temporaire ou permanente de cultures, terres agricoles, pâturage, arbres fruitiers, équipement (grenier, toilettes, cuisines...), etc. ?			
<b>Pollution et nuisances</b>			
13. Le projet pourrait-il occasionner un niveau élevé de bruit ?			

<b>Préoccupations environnementales et sociales</b>		<b>oui</b>	<b>non</b>	<b>Observation</b>
14. Le projet risque-t-il de générer des déchets solides et liquides ? Si « oui » recommander un plan pour leur collecte et élimination avec des équipements appropriés				
15. Le projet pourrait-il affecter la qualité des eaux de surface, souterraine, sources d'eau potable ?				
16. Le projet risque-t-il d'affecter l'atmosphère (poussière, gaz divers)				
17. Le projet entraîne-t-il l'utilisation d'appareils contenant du <b>PCB</b> (polychloro-biphényles) ou une application quelconque d'un Polluant Organique Persistant (POP) ? Si Oui, indiquer les dispositions prises pour le respect de la réglementation en la matière.				
<b>Déchets biomédicaux</b>				
18. Le projet risque-t-il de générer des déchets biomédicaux ? Si oui décrire les mesures prévues pour leur gestion (voir le <i>Plan de gestion des déchets biomédicaux</i> )				
<b>Inégalités sociales, Conflits, Genre</b>				
19. Le projet peut-il entraîner une accentuation des inégalités sociales ?				
20. Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers ?				
21. Le projet défavorise-t-il l'intégration des femmes et autres couches vulnérables ?				
<b>Santé, Sécurité</b>				
22. Le projet peut-il induire des risques d'accidents des travailleurs ou de la population ?				
23. Le projet peut-il causer des risques pour la santé des travailleurs ou de la population ?				
24. Le projet peut-il entraîner une augmentation des vecteurs de maladies ?				
<b>Environnement social</b>	Le projet peut-il conduire à des pertes totales ou partielles d'actifs (récoltes, terres agricoles, bâtis, etc.) ?			
	Le projet peut-elle entraîner une accentuation des inégalités sociales ?			

Préoccupations environnementales et sociales		oui	non	Observation
	Le projet peut-il entraîner des utilisations incompatibles ou des conflits sociaux entre les différents usagers et les propriétaires du territoire (lieux sacrés, sites traditionnels) ?			
	Le projet peut-il entraîner un déplacement de main d'œuvre (pas de recrutement sur place) ?			
<b>Equipements socioéducatifs et sanitaires</b>	Le projet peut-il affecter négativement le fonctionnement des infrastructures socioéducatives et sanitaires environnantes ?			
<b>Patrimoine culturel</b>	Le projet risque-t-il d'affecter des sites d'importance culturelle, archéologique ou historique ?			
	Le bénéficiaire du projet ne dispose pas d'un mécanisme de gestion, d'exploitation et d'entretien du projet ?			

### **PARTIE C : MESURES D'ATTENUATION**

Au vu du Checklist sur les Impacts et Mesures d'atténuation (document fourni à part), décrire brièvement les mesures d'atténuation ou de bonification qui doivent être prises dans le cadre de la mise en œuvre du projet.

### **PARTIE D : CLASSIFICATION DU PROJET ET TRAVAIL ENVIRONNEMENTAL**

Pas de travail environnemental (Simples mesures de mitigation)

Catégorie A :

Catégorie B :

#### Travail social nécessaire

- Pas d'étude sociale à faire
- Etude socioéconomique
- PAR

## ANNEXE 3 : FICHE DE SUIVI ENVIRONNEMENTAL ET SOCIAL

Mesure prévue au PGES	Échéance de réalisation	Indicateur de mise œuvre	Problèmes rencontrés	Responsable de la mesure	Sanction prévue par la législation

Commentaires de l'Évaluateur : \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_  
 \_\_\_\_\_

**Signature de l'Évaluateur :** (Nom et Prénom, Date et Lieu)

**Signature du Responsable du PGES:** (Nom et Prénom, Date et Lieu)

#### **ANNEXE 4 : CLAUSES ENVIRONNEMENTALES ET SOCIALES**

Les conditions ci-dessous doivent également être incluses partiellement ou totalement dans le contrat des Entreprises de travaux.

##### **Général**

1. En plus de ces conditions générales, l'entrepreneur se conformera au plan de gestion environnementale (PGE) pour les travaux dont il est responsable. L'entrepreneur s'informerait de l'existence d'un PGE, et prépare sa stratégie et plan de travail pour tenir compte des dispositions appropriées de ce PGE. Si l'entrepreneur ne met pas en application les mesures prévues dans le PGE après notification écrite par l'ingénieur de contrôle (IC) de l'obligation de respecter son engagement dans le temps demandé, le propriétaire se réserve le droit d'arranger via l'IC l'exécution des actions manquantes par un tiers sur le compte de l'entrepreneur.
2. L'entrepreneur mettra en application toutes les mesures nécessaires pour éviter des impacts environnementaux et sociaux défavorables dans la mesure du possible, pour reconstituer des emplacements de travail aux normes acceptables, et pour respecter toutes les conditions environnementales d'exécution définies dans le PGE. En général ces mesures incluront mais ne seront pas limitées :
  - (a) Réduire au minimum l'effet de la poussière sur l'environnement ambiant pour assurer la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités.
  - (b) S'assurer que les niveaux de bruit émanant des machines, des véhicules et des activités bruyantes de construction sont maintenus à un minimum pour la sûreté, la santé et la protection des ouvriers et des communautés vivant à proximité des activités.
  - (c) Empêcher, les huiles et les eaux résiduaires utilisés ou produites pendant l'exécution des travaux de couler et toute autre réservoir d'eau, et s'assurez également que l'eau stagnante est traitée de la meilleure manière afin d'éviter de créer des sites de reproduction potentiels des moustiques.
  - (d) Décourager les ouvriers de construction d'exploiter des ressources naturelles qui pourraient avoir un impact négatif sur le bien-être social et économique des communautés locales.
  - (e) S'assurer que dans la mesure du possible que des matériaux locaux sont utilisés.
  - (f) Assurer la sûreté publique, et respecter les exigences de sécurité routière durant les travaux.
3. L'entrepreneur s'assurera que des impacts défavorables significatifs résultant des travaux ont été convenablement adressés dans une période raisonnable.
4. L'entrepreneur adhèrera au programme proposé d'exécution d'activité et au plan/ stratégie de surveillance pour assurer la rétroaction efficace des informations de suivi du projet de sorte que la gestion d'impact puisse être mise en application, et au besoin, s'adapte à conditions imprévues.
5. En plus de l'inspection régulière des sites par l'IC pour l'adhérence aux conditions et aux caractéristiques de contrat, le propriétaire peut nommer un inspecteur pour surveiller la conformité aux conditions environnementales et à toutes les mesures de mitigation proposées.

### **Gestion des déchets de chantiers**

6. Tous les bacs à vidange et autre déchet produits pendant la construction seront rassemblés et disposés dans des décharges en conformité avec les règlements applicables de gestion des déchets du gouvernement.
7. Tous les drainages et effluents des zones de stockage, des ateliers et des chantiers seront capturés et traités avant d'être déchargée en conformité avec les règlements de lutte contre la pollution de l'eau.
8. Les déchets de construction seront enlevés et réutilisés ou débarrassés régulièrement.

### **Gestion des Ressources en Eau**

16. L'entrepreneur évitera à tout prix d'être en conflit avec les demandes en eau des communautés locales.
17. L'abstraction de l'eau des zones humides sera évitée. En cas de besoin, l'autorisation des autorités compétentes doit être obtenue au préalable.
18. L'eau de lavage et de rinçage des équipements ne sera pas déchargée dans des cours d'eau ou des drains.

### **Gestion du Trafic**

19. L'endroit de l'accès des routes sera fait en consultation avec la communauté locale particulièrement dans les environnements importants ou sensibles.
20. A la fin des travaux civils, toutes les voies d'accès seront réhabilitées.
21. Les voies d'accès seront arrosées avec de l'eau dans des sites pour supprimer les émissions de poussières.

### **Santé et Sécurité**

22. Avant les travaux de construction, l'entrepreneur organisera une campagne de sensibilisation et d'hygiène. Les ouvriers et les riverains seront sensibilisés sur des risques sanitaires en particulier du SIDA.
23. La signalisation des routes sera fournie aux points appropriés afin d'avertir les piétons et les automobilistes des activités de construction, des déviations, etc.

### **Réparation de la Propriété Privée**

24. Si l'entrepreneur, délibérément ou accidentellement, endommage la propriété privée, il réparera la propriété à la satisfaction du propriétaire et a ses propres frais.
25. Dans les cas où la compensation pour les nuisances, les dommages des récoltes etc. est réclamée par le propriétaire, le client doit être informé par l'entrepreneur via l'IC.

### **Plan de Gestion de l'Environnement, de la Santé et de Sûreté de l'Entrepreneur (PGE SSE)**

26. Dans un délai de 3 semaines avant la signature du contrat, l'entrepreneur préparera un PGE SSE pour assurer la gestion des aspects de santé, de sûreté, environnementaux et sociaux des travaux, y compris l'exécution des obligations de ces conditions générales et de toutes les conditions spécifiques d'un PGE pour les travaux. Le PGE SSE permettra d'atteindre deux (2) objectifs principaux :

- Pour l'entrepreneur, pour des raisons internes, de s'assurer que toutes les mesures sont en place pour la gestion ESS, et comme manuel opérationnel pour son personnel.
- Pour le client, soutenu en cas de besoin par un IC, pour s'assurer que l'entrepreneur est entièrement préparé à la gestion des aspects d'ESS du projet, et comme base de surveillance de l'exécution de l'EES de l'entrepreneur.

27. Le PGE SS de l'entrepreneur fournira au moins :

- une description des procédures et des méthodes pour se conformer à ces états environnementaux généraux de gestion, et tous états spécifiques indiqués dans un PGE;
- une description des mesures spécifiques de mitigation qui seront mises en application afin de réduire les impacts défavorables ;
- une description de toutes les activités de suivi prévues ; et
- l'organisation et la gestion interne et les mécanismes internes de reporting mis en place.

28. Le PGE SSE sera passé en revue et approuvé par le client avant le début des travaux. Cette revue devrait démontrer que le PGE SSE couvre tous les impacts identifiés, et qu'il a défini des mesures appropriées pour contrecarrer tous les impacts potentiels. ESS Reporting

29. L'entrepreneur préparera des rapports bimestriels sur l'état d'avancement à l'IC sur la conformité à ces conditions générales, au PGE du projet s'il existe, et à son propre PGE SSE. Un exemple de format pour un rapport de l'entrepreneur ESS est fourni ci-dessous.

### **Formation du personnel de l'entrepreneur**

30. L'entrepreneur fournira une formation à son personnel pour s'assurer qu'ils maîtrisent les aspects relatifs à ces conditions générales, de PGE, et de son PGE SSE, et peuvent accomplir leurs rôles et fonctions prévus.

### **Coût de conformité**

31. Il est attendu que la conformité avec ces conditions soit exigée dans le cadre du contrat. L'article "conformité à la gestion environnementale conditionne" dans le devis quantitatif couvre ces coûts de respect des procédures environnementales. Aucun autre paiement ne sera effectué à l'entrepreneur pour la conformité à n'importe quelle demande d'éviter et/ou de mitiger un impact évitable d'ESS.

Les règles ci-dessous constituent en même temps qu'un outil, des clauses potentielles à insérer adéquatement dans les contrats des entreprises chargées de la construction des éventuelles infrastructures :

- 1.1. **Mesures de gestion environnementale pendant la phase installation de chantier**
  - Installations de sanitaires appropriées (fosses septiques étanches vidangeables/toilettes mobiles)

- Affichage de la signalisation de sécurité ;
- Signalisation et sensibilisation du personnel ;
- Dotation du personnel de chantier en EPI ;
- Collecte des déchets spéciaux (huiles usagées, filtres à huiles, chiffons souillés, etc.) dans des contenants étanches ;
- Stockage des déchets spéciaux sur des aires étanches et remise à des repreneurs agréés ;
- Stockage approprié des produits dangereux (gasoil, huiles neuves, etc.)
- Mise en place de moyens de lutte contre les incendies (extincteurs) ;
- Etc.

**1.2. Mesures de gestion environnementale pendant la phase construction**

- Protection du personnel
- Entretien régulier des engins
- Arrosage régulier des voies d'accès au chantier le cas échéant
- Signalisation, balisage et sensibilisation du personnel de santé si les travaux se déroulent dans une formation sanitaire et des populations le cas échéant
- Mise en place d'un plan de circulation
- Sensibiliser le personnel de chantier
- Distribution de préservatifs au personnel de chantier

**1.3. Mesures de gestion environnementale à la fin des travaux**

- Nettoyage des abords et l'intérieur du chantier
- Evacuation de tous les déchets vers un lieu autorisé
- Retrait des installations temporaires et du matériel
- Remise en état des sites de base chantier

## ANNEXE 5 : PLAN CADRE DE CONSULTATION AVANT ET PENDANT LA MISE EN ŒUVRE DU PROJET

### 1 Contexte et Objectif du Plan de consultation

Le plan de consultation doit mettre l'accent sur le contexte environnemental et social en rapport avec les composantes du Projet. Les aspects institutionnels et organisationnels doivent cadrer avec l'analyse du milieu de façon à offrir plus de lisibilité à l'interaction des acteurs et aux dynamiques de conflits qui structurent les initiatives envisagées. L'objectif est : (i) de mettre à disposition l'information environnementale et le contexte du projet ; (ii) d'avoir une base de discussion et un outil de négociation entre les différents acteurs ; (iii) de disposer d'un référentiel pour organiser le Partenariat et la participation qui sont des attributs essentiels de la bonne gouvernance. Le Plan de consultation publique ambitionne d'assurer par cette démarche l'acceptabilité sociale du projet aux différentes échelles, en mettant tous les acteurs dans un réseau de partage de l'information aussi bien sur l'environnement que sur le projet proprement dit. La consultation doit se faire avant le projet (phase d'identification et de préparation) ; en cours de projet (phase d'exécution); après le projet (phase de gestion, d'exploitation et d'évaluation rétrospective). Le processus de consultation renvoie à la nécessité d'associer pleinement les populations dans l'identification des besoins, le suivi des activités et leur évaluation dans une perspective de contrôle citoyen.

### 2 Mécanismes et procédures de consultation

Les mécanismes et procédures pour l'information, la concertation et la négociation à mettre en place devront reposer sur les points suivants : les connaissances sur l'environnement des zones d'intervention du Projet ; l'acceptabilité sociale du projet. Les outils et techniques de consultations devront se conformer à une logique de communication éducative et de communication sociale.

#### 2.1. Stratégie

Le début de la planification stratégique et de la mise à disposition de l'information environnementale du projet devra être marqué soit par des journées de lancement, soit par une série d'annonces publiques. Les objectifs visés sont : la mise en réseau des différents acteurs par rapport à un ensemble de connaissances sur l'environnement, sur le projet et ses lieux de déploiement; la mise en place de groupes intersectoriels et interdisciplinaires travaillant sur les différentes composantes du Projet.

Dans le domaine de la consultation environnementale, il sera nécessaire de bien mettre en place, au niveau de chaque entité territoriale pertinente, un comité dont le rôle sera : d'appuyer l'institution locale dans le fonctionnement local et l'appropriation sociale du projet ; de mobiliser auprès des partenaires nationaux et locaux dans la mise en œuvre des activités du projet ; de servir d'interface dans le cadre de la résolution à l'amiable d'éventuels conflits (fonciers ou autres). Une ONG, un Consultant spécialisé en évaluation environnementale et sociale, pourront aider à faciliter la mise en place et les opérations de ces groupes sectoriels ou socioprofessionnels, mais surtout veiller à la qualité et l'équité dans la représentation (groupes marginalisés, genre, etc.).

#### 2.3. Étapes de la consultation

Le Plan de consultation peut se dérouler à travers trois cheminements: (i) la consultation locale ou l'organisation de journées publiques ; (ii) l'organisation de Forums communautaires ; (iii) les rencontres sectorielles de groupes sociaux et/ ou d'intérêts.

## **2.4. Processus de consultation**

Le processus de consultation publique devra être structuré autour des axes suivants : (i) préparation de dossiers de consultations publiques comprenant les rapports d'étude (rapports d'évaluation environnementale et sociale), descriptif des activités déjà identifiées (les composantes, la localisation des activités, caractéristiques, etc.) et des fiches d'enquêtes ; (ii) missions préparatoires dans les sites de projet et de consultation ; (iii) annonces publiques ; (iv) enquêtes publiques, collecte de données sur les sites de projets et validation des résultats.

## **2.5. Diffusion et publication de l'information**

En termes de diffusion publique de l'information, en conformité avec la PO 4.01, la présente étude (ou le résumé) doit être mise à la disposition des Collectivités territoriales traversées par le projet pour que les acteurs concernés, populations, élus et les organisations de la société civile locale puissent le consulter dans un lieu accessible, sous une forme et dans une langue qui leur soient compréhensibles. La diffusion des informations au public passera aussi par les médias tels que les journaux, la presse, les communiqués radio diffusés en langues nationales et locales en direction de tous les acteurs.

Après la validation tour à tour du gouvernement Bissau Guinéen et de la Banque mondiale, le présent rapport du Cadre de Gestion Environnementale et Sociale sera publié sur les sites web de la Coordination du REDISSE<sub>2</sub> et des structures chargées de la mise en œuvre. Après consultation publique, il sera aussi disponible auprès de l'administration locale concernée (Autorité d'Évaluation Environnementale Compétente et ses antennes régionales). Il sera ensuite publié sur le site infoshop de la Banque mondiale.

## **3. Mécanismes de redressement des torts et de gestion des conflits**

Le mécanisme de redressement des torts a pour but de donner aux individus et communautés qui croient qu'ils sont lésés par les activités du projet REDISSE<sub>2</sub> l'opportunité de faire des réclamations à l'attention des responsables du projet.

Pour cela, les plaintes ou réclamations pourront être (i) soit rédigées et adressées aux administrateurs des entités territoriales en zone urbaine comme en zone rurale ; (ii) soit inscrites dans le cahier des doléances qui sera établi à cet effet et qui sera mis à la disposition du public en permanence auprès de chaque entité territoriale ciblée.

Les responsables de ces entités territoriales (communes ou assimilés) achemineront les doléances reçues auprès de la Coordination du Projet REDISSE<sub>2</sub> (ou des Points Focaux) et s'assureront que les plaintes reçues sont examinées rapidement pour répondre aux préoccupations liées au projet.

Par ailleurs, les communautés et les personnes touchées par le projet peuvent soumettre leurs plaintes au Panel d'inspection indépendant de la Banque mondiale, qui détermine si un préjudice a eu lieu ou pourrait se produire, en raison de la non-conformité de la Banque mondiale avec ses politiques et procédures.

Les plaintes peuvent être soumises à tout moment après que les préoccupations aient été portées directement à l'attention de la Banque mondiale et que des réponses aient été fournies.

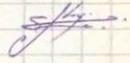
Pour plus d'informations sur la façon de soumettre des plaintes, les Communautés et les personnes peuvent visiter le site de la banque mondiale « [www.worldbank.org/grs](http://www.worldbank.org/grs) ». Pour plus d'informations sur la façon de

soumettre des plaintes au Panel d'inspection de la Banque mondiale, les Communautés et les personnes peuvent également visiter le site [www.inspectionpanel.org](http://www.inspectionpanel.org).

L'expert environnemental et social du Projet mettra en place un système de suivi et d'archivage des réclamations permettant d'en assurer le suivi jusqu'à la résolution finale du litige. L'expert tiendra un registre où figureront les dates d'enregistrement des réclamations, le numéro des réclamations, les dates de résolution des réclamations et l'instance avec laquelle les réclamations auront été résolues.

## ANNEXE 6 : LISTE DES PERSONNES CONSULTÉES

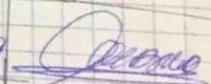
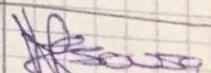
29/11/2016 RENCONTRE AVEC L'AUTORITÉ D'ÉVALUATION ENVIRONNEMENTALE COMPÉTENTE

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
YANIEK	SOARES	DIRECTOR do SERVICE	955389688	
Moisés Sanca	Moisés	Director de Serviço	9558142 90	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LE LABORATOIRE NATIONAL GENESEAL DA SAÚDE PÚBLICA

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
FERHO	MONTIeiro	DIRECTOR LWSP	00245966626282 seriz4monteiro@gmail.com	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LES AUTORITÉS DE L'HÔPITAL SIMÃO PLENDES

Prénom(x)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Luís Paulo	José Luíz	Director Clínico	985706439	
INOMAR N. NITAN	NITAN	ADMINISTRADOR	986139989	
M. JESUS SOUSA	SOUSA	DIRECTORA GERAL magasin	955141189 966731688	

LISTE DE PRESENCE RENCONTRE  
AVEC LE PERSONNEL DE L'ABATTOIR  
DE BISSAU 28/11/2016

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
BAGAR	DIASSY	Dir. Service H.V.	6617744	[Signature]
ALICE	LOPEZ	Inspectora Bissau	966805298 955307287	[Signature]
Margareta	Emilia B. B.	Inspectora Bissau	9667207	[Signature]
[Signature]	Valdas	23ptor	9553388	[Signature]
Antu	Mandjam	Associaçao	9667770 53	[Signature]
Amadu	Balde	ASACU	9669227	[Signature]
Amedians	James C.	Facturacão	966887304	[Signature]

28/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE  
PROTECTION DES VEGETAUX

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
TAVARES	LUIS ANTONIO	Chief de combate falsoscientista	966638268 955547502	[Signature]

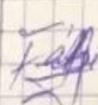
28/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA  
SANTÉ ENVIRONNEMENTALE ET D'HYGIENE  
PUBLIQUE

Prenom (A)	Nom	Fonction	Contact	Signature
SSAS Julieta	Pina Ferreira Gomes Ferreira	Directora	966606909 ijufpfezga@hotmail.com	[Signature]

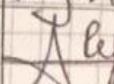
21/12/16 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DE LA SANTE PUBLIQUE

Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
ALMEIDA	NICOLAU	DG PPS	NICOQUINTINO 1@YAHOO. COM.BR 966607204	

29/11/2016 RENCONTRE AVEC LA DIRECTION DES RESSOURCES HUMAINES

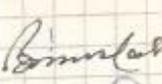
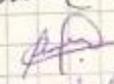
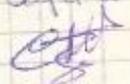
Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Assis Vieira	Fábio	DSRHAS	fabioassis@ outlook.pt 955219074	

29/12/16 ENTRETIEN AVEC L'IBAP

Prénom(s)	Nom	Fonction	Contact	Signature
Aíma	REGALLA	Chargé Biodiversité - IBAP (Institut de la Biodiversité et des Aires Protégées)	955897823 aima.regalla@ hotmail.pt	

Consultations REDISSÉ2 INASA

liste de Presence 25/11/2016

Nom	Prénom	Structure/Fonction	Contact	Signature
José Filipe	FONSECA	Représentant National de la Haute Volta	zefi.pofonseca@gmail.com +245-5881958	
Bernardo CARVALHO	CASSAMA	D.G. Pecuniária	955905999 966665519	
Arniel	Iraquirre S.	Trav. INASA/CECS	955220792 iraquirresilotaarniel@gmail.com	
Sofia de Oliveira	Clareira	Conf. Epidemiologia	sofia.barbosa@sejui.un	Sofia de O
Milton de Castro		PCI/INASA	955375012	
Jean Pierre Lopez	Henri	Directeur Communication	955316505	
Sidônia Vieira		INASA/CECS	966743709	
Abrahão DIA	Coon	Consultant	+2216736305	

## ANNEXE 7 : RÉFÉRENCES BIBLIOGRAPHIQUES

1. Loi n°10/2010 du 24 septembre sur l'Évaluation Environnementale
2. Loi n°2/2011 de base sur l'environnement
3. Projet WARCIP Guinée Bissau : Cadre de gestion environnementale et sociale, 2016
4. Projet REDISSE Sénégal : Plan de Gestion des Vecteurs et des Pesticides
5. Projet REDISSE Sénégal : Cadre de Gestion Environnemental et Social
6. Projet PNIASA Togo: Cadre de Gestion Environnemental et Social
7. Projet PNIASA Togo : Plan de Gestion des Vecteurs et des Pesticides
8. Directives sur la bonne pratique de l'application terrestre de pesticides, FAO, 2011
9. Marc Savey<sup>1</sup> et Barbara Dufour (2004) : Diversité des zoonoses Définitions et conséquences pour la surveillance et la lutte. Epidémiol. et santé anim.
10. Pesticides et Santé. Etat des connaissances sur les effets chroniques en 2009. Direction Regionale des Affaires Sanitaires et Sociales de Bretagne. Mai 2010
11. Gestion du traitement des déchets biomédicaux. Directives sur la construction, l'utilisation et la maintenance de l'unité de traitement. OMS, Février 2005
12. Plan Général de gestion des déchets (2010). Ministère du Développement Durable et des Infrastructures. Le Gouvernement du Grand-Duché de Luxembourg.
13. Plan de Gestion des déchets sanitaires. République de Djibouti. Rapport final (2003)
14. Plan de Gestion des déchets ménagers et assimilés de la Gironde. Conseil Général de la Gironde. 2007
15. Plan de Gestion des Déchets Biomédicaux République de Guinée Bissau 2003.
16. Plan National de mise en oeuvre de la Convention de Stockholm sur les Polluants organiques persistants. Guinée Bissau-FAO. Mai 2012
17. Politique Opérationnelle de la Banque Mondiale OP 4.09 sur la lutte antiparasitaire
18. Procédures de la Banque Mondiale PB 4.01 Evaluation environnementale des projets comportant des activités de lutte antiparasitaire
19. Code International de Conduite pour la Distribution et l'Utilisation des Pesticides, FAO. Rome - 2003.
20. [www.fao.org](http://www.fao.org)

**ANNEXE 8 : PROCES VERBAL DE LA RESTITUTION DES RAPPORTS PROCES VERBAL DE LA RESTITUTION DES RAPPORTS**

**INASA**

Commission intersectorielle de Pilotage du REDISSE Guinée Bissau

-----

Procès-verbal réunion de Restitution du CGES, PGDBM et PGVP

Acteurs et institutions présents: cf. liste de présence en annexe

**Ordre du jour :**

1. Restitution des rapports provisoires du CGES, PGDBM et PGVP;

***Déroulement de la réunion***

- Remerciements et mot de bienvenue de Dr Placido Cardoso président de l'INASA
- Rappel de l'objet de la réunion et du contexte de préparation des documents à présenter par le consultant.
- Parole au consultant pour la présentation des documents
- Remerciements du consultant à l'endroit de l'INASA et des différents acteurs et institutions qui ont contribué au bon déroulement de sa mission
- Présentation des documents par le consultant (Contexte d'élaboration, objectifs, méthodologie, constats, plan de gestion, éléments des consultations, budget);  
Reprise de Parole du Président de séance qui remercie le consultant et ouvre les débats sur les documents
- Intervention de Mme Laercia Carvalho du MINSAP qui remercie le consultant pour la qualité du travail. Elle suggère au consultant de séparer dans les objectifs, la sensibilisation de la formation. Elle pense que la sensibilisation est importante mais ne doit pas figurer dans la formation ;
- Prise de parole de Mr Midana Silva de l'ONG Plan qui demande quelle a été la méthode pour faire le diagnostic de la situation ; il pense que le Plan de Gestion des Déchets est un bon travail et demande où vont être installés les incinérateurs dont parle le consultant ; il demande si les incinérateurs ne devaient pas être installés dans tous les centres de santé du pays ?
- Intervention de Mr Paolo Antonio Moreira Dir. DSSAHP qui, après avoir remercié le consultant, affirme que sa préoccupation c'est le transport des déchets. Les déchets doivent être traités sur place dans la structure sanitaire qui les a produits.
- Intervention de Mr Malam Mané Dir. Mc Social qui pense que la question est de savoir quel est l'état des incinérateurs dans les formations sanitaires, la majeure partie des incinérateurs sont en panne ou ne sont pas utilisés. Aussi il y a des projets comme le GEF sous-régional qui envisage de donner des incinérateurs. Le mieux c'est d'avoir un incinérateur dans chaque structure sanitaire.
- Intervention de Dr Placido Cardoso qui affirme qu'il y a des incinérateurs en panne certes mais qui demande si les travailleurs de la santé ont été formés à la manipulation de ces incinérateurs ? voilà la vraie question dit-il.
- Intervention de Mme Junko Nakai du PNUD qui affirme que le projet du FEM va contribuer à l'équipement en incinérateurs des structures de santé et qu'elle va partager le draft avec la commission. Elle affirme que les partenaires doivent être impliqués dans la mise en œuvre du projet.

L'Unicef est entrain de mettre en place des incinérateurs donc ce qu'il faut c'est plutôt former les gens dans la gestion du matériel et des déchets.

- Intervention de Mr Paul Diatta qui affirme que chaque aire sanitaire doit avoir un incinérateur pour éviter que les déchets soient transportés vers les structures sanitaires de niveau supérieur.
- Intervention de Dr Placido Cardoso qui affirme qu'il y a des activités qui sont proposées dans le plan de gestion des vecteurs et qui risquent de se retrouver dans les activités du REDISSE.
- Intervention de Mme Ilda Caterina Dos Santos du MINSAP qui affirme que les certains coûts de la formation sont faibles et vont varier selon les régions. Il faut augmenter les perdiem et le salaire de l'expert environnementaliste du projet.
- Des discussions s'en ont suivi pour aboutir aux conclusions suivantes :
  - Faire passer le salaire de l'expert environnementaliste de 750000 f cfa à 1 200 000 pour être conforme aux grilles de rémunération dans ce type de projet en Guinée Bissau;
  - Acheter 3 véhicules pour la surveillance environnementale ;
  - budgétiser le carburant de ces véhicules ;
  - acheter une vedette pour les zones insulaires.
- Reprise de la parole par le modérateur Docteur Placido qui demande s'il y a d'autres contributions.
- En l'absence de réactions, Dr Placido Cardoso affirme que les rapports sont bons jusque-là et qu'on donne encore 24 aux participants de l'atelier pour recueillir les contributions et suggestions.
- Le consultant affirme qu'il va commencer à intégrer les remarques et demande que ceux qui ont des contributions, en particulier sur les coûts des ateliers de formations dans les différentes régions du pays, le lui fassent parvenir.

Il remercie tous les participants pour leurs contributions constructives

La séance fut levée par le modérateur de la séance, Dr Cardoso à 13h 12 mn.

Fait à Bissau le 30 novembre 2016

Le rapporteur

Ibrahima Dia

## ANNEXE 9 : REPORTAGE PHOTOGRAPHIQUE



## ANNEXE 10 : SYNTHÈSE DE LA CONSULTATION DES ACTEURS

Le consultant a rencontré la commission intersectorielle chargée du pilotage du REDISSE<sub>2</sub> GUINEE BISSAU le vendredi 25 novembre dans les locaux de l'INASA. Cette rencontre a permis des échanges divers entre les membres de la commission et entre eux et le consultant. Les mesures de sauvegardes environnementales et sociales et la fonction environnementale intégrée au projet ont été discutées. Des avis favorables ont été émis sur le projet, ainsi que des recommandations tant du point de vue de son exécution que de son approbation.

Nous présentons ci-dessous les éléments de la consultation :

Acteurs rencontrés	Éléments de discussion et questions abordées	Avis et perceptions sur le REDISSE <sub>2</sub> GUINEE BISSAU	Préoccupations soulevées	Recommandations
Commission intersectorielle du REDISSE <sub>2</sub> en GUINEE BISSAU	<ul style="list-style-type: none"> <li>• Le projet du REDISSE<sub>2</sub> en GUINEE (contexte de montage, enjeux et avenir du projet ;</li> <li>• CGES               <ul style="list-style-type: none"> <li>- La préparation des outils de sauvegarde environnementales</li> <li>- Les capacités des membres de la commission en suivi et surveillance environnementale,</li> <li>- L'intégration des dispositifs de sauvegarde dans le projet,</li> <li>- Les besoins en formation ;</li> <li>- Les atouts de la commission (IBAP, Réseau, etc)</li> </ul> </li> <li>• PGDBM               <ul style="list-style-type: none"> <li>- Le contexte de la gestion des déchets en GUINEE BISSAU et celui</li> </ul> </li> </ul>	<p>-Projet intéressant et pertinent dans le contexte actuel des maladies et épidémies dans la sous-région, mais aussi des aliments surgelés, des moustiques et autres vecteurs;</p> <p>Projet transversal et fédérateur ;</p> <p>La question de la verticalité des services est réglée il faut aider à gérer les interfaces, le REDISSE</p>	<p>La bureaucratie ;</p> <p>Le risque de confusion entre le travail technique, la mobilisation que nécessite le REDISSE<sub>2</sub> et la situation politique du pays ;</p>	<p>La banque doit faire preuve de capacité d'imagination et d'analyse pour faire quelque chose malgré l'instabilité politique dans le pays ;</p> <p>Soutenir le travail entamé depuis 2003 pour la Santé Unique ;</p> <p>Renforcer la communication en se basant sur la trentaine de radios communautaires ;</p> <p>Appuyer l'équipement des abattoirs en incinérateur ;</p>

	spécifique des déchets biomédicaux ; - Les tentatives de régulation dans le secteur, - Les besoins d'intervention • PGVP -le profil sanitaire du cheptel ; - situation des zoonoses ; état de la vaccination ; la question de l'élimination des carcasses et des déchets des abattoirs ; la question des antibiotiques en circulation non maîtrisée	doit appuyer la prévention.		
--	---	-----------------------------	--	--

### CONSULTATION DIRECTION DE LA PROTECTION DES VEGETAUX

-----

❖ Entretien Direction du contrôle phytosanitaire (avec Mr Louis Antoine Tavarez chef du contrôle)

Cette rencontre s'est tenue le 28/11/2016 dans les locaux de la Direction de la protection des végétaux. Les discussions ont porté sur le projet REDISSE2 en Guinée Bissau, la réglementation sur les pesticides et la gestion des nuisibles, l'état de l'usage et de la commercialisation des pesticides en Guinée Bissau, les capacités de suivi et surveillance de la Direction, la gestion des emballages de pesticides, les niveaux de connaissances des usagers sur l'usage sécurisé des pesticides, la fonction environnementale dans les activités de la direction, les structures et circuits de commercialisation.

Acteurs/institutions	Perception du projet ; Avis sur le projet/ Eléments de la discussion	Craintes par rapport au projet	Recommandations suggestions
Direction du contrôle phytosanitaire	Nous sommes au courant du projet mais je ne peux pas entrer dans les détails ; Il existe une loi sur les pesticides notamment sur l'importation l'exportation, elle date du 28/08/2000 ; Nous sommes membre du comité sahel sur les pesticides ; les quantités importées ne sont pas maîtrisées, il y a deux sociétés qui importent des pesticides en Guinée Bissau, Phyto sem et dunia ;		Améliorer la formation dans la gestion des pesticides ;

	<p>Le principal problème sur les pesticides c'est la circulation des emballages à la frontière ;  S'il y a une campagne d'envergure en Guinée Bissau, on brûle les emballages ;  Nous formons les producteurs sur l'élimination des emballages ;  Le comité interne manque de moyens, de logistique. La formation sur la gestion des pesticides n'est pas continue ;  On a une base sur la gestion environnementale des pesticides ;  Tous les cadres ont des acquis mais ceux qui appliquent ont besoin de formation, les agriculteurs aussi ;  Nous avons 9 régions et dans chaque région il y a un responsable ;  Heureusement que la Guinée Bissau n'a pas de pesticides périmés sur son sol ;</p>		
--	--	--	--

#### CONSULTATION DIRECTION DE LA SANTE ENVIRONNEMENTALE ET DE L'HYGIENE PUBLIQUE

- 
- ❖ Entretien avec la Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique (avec Mme Isis Vieira Fabio Directrice)

Cette rencontre s'est tenu le 28/11/2016 dans les locaux de la Direction de la santé environnementale. Les discussions ont porté sur la connaissance du projet, la perception du projet REDISSE, les missions de la structure, le cadre réglementaire de l'hygiène, les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la mission de la Direction de l'Hygiène, les capacités en suivi, surveillance et gestion des déchets biomédicaux, les dispositifs actuels de gestion des déchets biomédicaux dans le pays, le personnel dédié à cette tâche, les craintes et préoccupations par rapport au REDISSE en Guinée BISSAU, les besoins en renforcement de capacité et les recommandations pour le projet REDISSE.

Acteurs/institutions	Perception du projet ; Avis sur le projet/ Eléments de la discussion	Craintes par rapport au projet	Recommandations suggestions
Direction de la Santé Environnementale et de l'Hygiène Publique	<p>La direction est un service qui a été créé en 2010, dissout, puis créé de nouveau en 2016. C'est une direction qui s'occupe du contrôle et de la fiscalisation des déchets au niveau national.</p> <p>Nous sommes au nombre de 4 (quatre) dans ce service, nous ne pouvons pas tout faire c'est pour cela que notre travail s'arrête à l'hygiène des aliments. Dans l'organigramme, il est prévu des</p>	Ma principale préoccupation, c'est la gestion des données du REDISSE ;	Il faut des équipements ; Appliquer le plan de gestion des déchets biomédicaux

	<p>antennes régionales. Pour ce qui est des ordures ménagère la mairie est chargée de la collecte et de l'élimination.</p> <p>On ne peut pas suivre ce qu'il faut parce que nous n'avons pas les moyens. Nous sommes formés pour la gestion des déchets mais nous n'avons pas la possibilité de contrôler ; on n'a pas les moyens.</p>		
--	--	--	--

## CONSULTATION AUTORITE D'EVALUATION ENVIRONNEMENTALE COMPETENTE

-----

### ❖ Entretien avec l'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente (AAAC)

Avec Messieurs Yanick Souarez et Moise Sanka

La consultation de l'Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente s'est déroulée dans ses locaux. Les échanges ont porté sur :

- La connaissance du projet ;
- l'avis de l'AAAC sur le projet REDISSE<sub>2</sub> ;
- les rôles et missions de l'AAAC ;
- le cadre réglementaire de l'évaluation environnementale et sociale en Guinée Bissau ;
- Les conventions ratifiées sur la gestion des pestes et pesticides, la protection des animaux, de la faune et la gestion des déchets biomédicaux et autres rejets et émissions ;
- les difficultés rencontrées dans l'accomplissement de la mission régaliennne ;
- le niveau de compétence en suivi, surveillance et gestion des déchets biomédicaux et pesticides ;
- l'état des dispositifs de gestion des déchets biomédicaux dans le pays ;
- les préoccupations par rapport au REDISSE<sub>2</sub> ;
- les besoins en renforcement de capacité pour suivre correctement les impacts du REDISSE en Guinée Bissau ;
- les suggestions et recommandations.

Acteurs/institutions	Perception du projet ; Avis sur le projet/ Eléments de la discussion	Craintes par rapport au projet	Recommandations suggestions
Autorité d'Evaluation Environnementale Compétente	Nous n'étions pas au courant du projet, c'est important pour le pays. Le PGDB va contribuer à régler le problème des déchets dans le pays. Ce travail respecte le processus d'évaluation environnementale en vigueur. Nous avons la loi N°10210 qui portant sur l'évaluation environnementale. Le projet est intéressant ; le pays est considéré comme un paradis du point de vue environnemental, mais il doit être géré.		Appuyer l'institution dans sa quête d'autonomie pour faire correctement sa mission ; Former le personnel dans la gestion des pestes et des résidus biomédicaux Formation des évaluateurs du projet ;

	<p>Selon la loi tous les projets et programmes doivent être soumis à une évaluation environnementale. Nous devons suivre le REDISSE du début à la fin. Il faut augmenter tous les aspects positifs et mitiger tous les effets négatifs</p> <p>Nous avons des difficultés dans l'accomplissement de notre mission. Le défis majeur ce sont les fonds pour payer le personnel ensuite vient la logistique et le fonctionnement.</p> <p>Nous avons des difficultés de transport, un seul véhicule pour tout le service, nous n'avons pas des outils de suivi et surveillance. Lorsqu'on nous envoie des résultats d'analyse on n'a pas les moyens de faire une contre-expertise.</p>		
--	---	--	--

#### CONSULTATION LABORATOIRE NATIONALE DE SANTE HUMAINE

-----

- ❖ Entretien avec le Direction du Laboratoire

Cette rencontre s'est tenue le 29/11/2016 au Laboratoire National

Acteurs/institutions	Perception du projet ; Avis sur le projet/ Eléments de la discussion	Craintes par rapport au projet	Recommandations suggestions
----------------------	--	--------------------------------	-----------------------------

Laboratoire National de santé humaine	<p>Dans le cadre du REDISSE nous avons un plan conjoint avec la santé animale et environnementale. Nous n'avons pas au niveau national un plan uniforme et élaboré de gestion des déchets biomédicaux.</p> <p>Au niveau du labo on fait des efforts pour respecter la gestion des déchets. Au prélèvement, on récupère pour conditionner, on fait un tri pour séparer. Aussi les déchets sont décontaminés à l'autoclavage avant d'être détruits.</p> <p>Dans le cadre de MVE une technicienne a été formée pour prendre en charge le PCI (procédure de contrôle des Infections) liées aux déchets hospitaliers.</p> <p>On reçoit des déchets d'un projet de santé qui fait de la recherche. Nous collaborons aussi avec les techniciens de santé animale quand il y a des émergences de maladies, des zoonoses etc.</p> <p>En principe tous les techniciens de labo ont la formation en biosécurité ; mais notre personnel de nettoyage n'est pas formé.</p>		<p>Nous avons besoin d'un incinérateur aux normes pour assurer que tous les déchets sont éliminés ;</p> <p>Equiper en labo en entomologie ;</p> <p>Former des entomologistes, on a besoin d'entomologistes formés dans ce pays.</p> <p>Nous avons un seul technicien formé mais et il n'a pas une formation complète ;</p> <p>Dans les structures sanitaires chaque collaborateur vient avec son schéma, il faut un minimum d'harmonisation</p>
---------------------------------------	---	--	---

### CONSULTATION HOPITAL SIMAO MENDES

-----

- ❖ Entretien l'administrateur de l'hôpital  
Cette rencontre s'est tenue le 29/11/2016 à l'hôpital Simao Mendes

#### Points discutés

- Gestion des déchets ;
- Formation du personnel ;
- Equipements d'élimination ;
- Contrat et prestation du concessionnaire ;
- Contraintes ;
- Recommandations.

Acteurs/institutions	Perception du projet ; Avis sur le projet/ Eléments de la discussion	Craintes par rapport au projet	Recommandations suggestions
----------------------	--	--------------------------------	-----------------------------

<p>Hopital Simao Mendez</p>	<p>Ici il y a une entreprise responsable de la gestion des déchets c'est cette entreprise qui doit faire le traitement des déchets.  Normalement tous les déchets piquants produits dans l'hôpital sont mis dans des boites à aigues et sont brulés après.  Tous les déchets sont mis quelque part, stockés et après c'est l'entreprise qui vient les chercher.  Est-ce que les déchets sont désinfectés ?  Les déchets ne sont pas désinfectés ;  On ne connaît pas la destination des déchets, ils sont amenés par la mairie ;  Les déchets de la maternité ?  On ne sait pas ce qu'ils deviennent, c'est le concessionnaire qui s'en occupe.</p>		<p>Pas de recommandations</p>
-----------------------------	---	--	-------------------------------